

Les espaces liés aux activités économiques

Les espaces spécifiquement aménagés pour les activités économiques sont, malgré la dynamique économique du Pays de Nay, relativement limités. De plus, hormis le site d'Aéropolis à Bordes, où est installée l'usine Safran, ces espaces ne sont souvent pas satisfaisants à un ou plusieurs titres : foncier disponible, image et paysages, aménagements urbains, services aux entreprises ou entretien.

L'étude économique réalisée en 2008 par la Communauté de Communes du Pays de Nay évoquait une trentaine d'hectares d'offre foncière à destination des entreprises sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des travaux du SCoT, mais aussi de la mise en œuvre de la loi NOTRE sur le territoire de la Communauté de Communes élargie aux communes d'Assat et Narcastet depuis le 31 décembre 2016, un recensement exhaustif des espaces aménagés pour les activités économiques a été réalisé en précisant les espaces encore disponibles au regard de la maîtrise foncière et des documents d'urbanisme actuels. Ce travail est décliné ci-après.

Les solutions d'accueil en termes d'immobilier sont également limitées, avec l'absence d'hôtels d'entreprises, pépinières ou d'espaces de coworking. Pourtant l'étude de 2008 mettait bien en évidence le potentiel que certaines friches pouvaient représenter. L'offre est donc aujourd'hui saturée, imposant un nécessaire développement de foncier économique qui doit être cohérent et qualitatif.

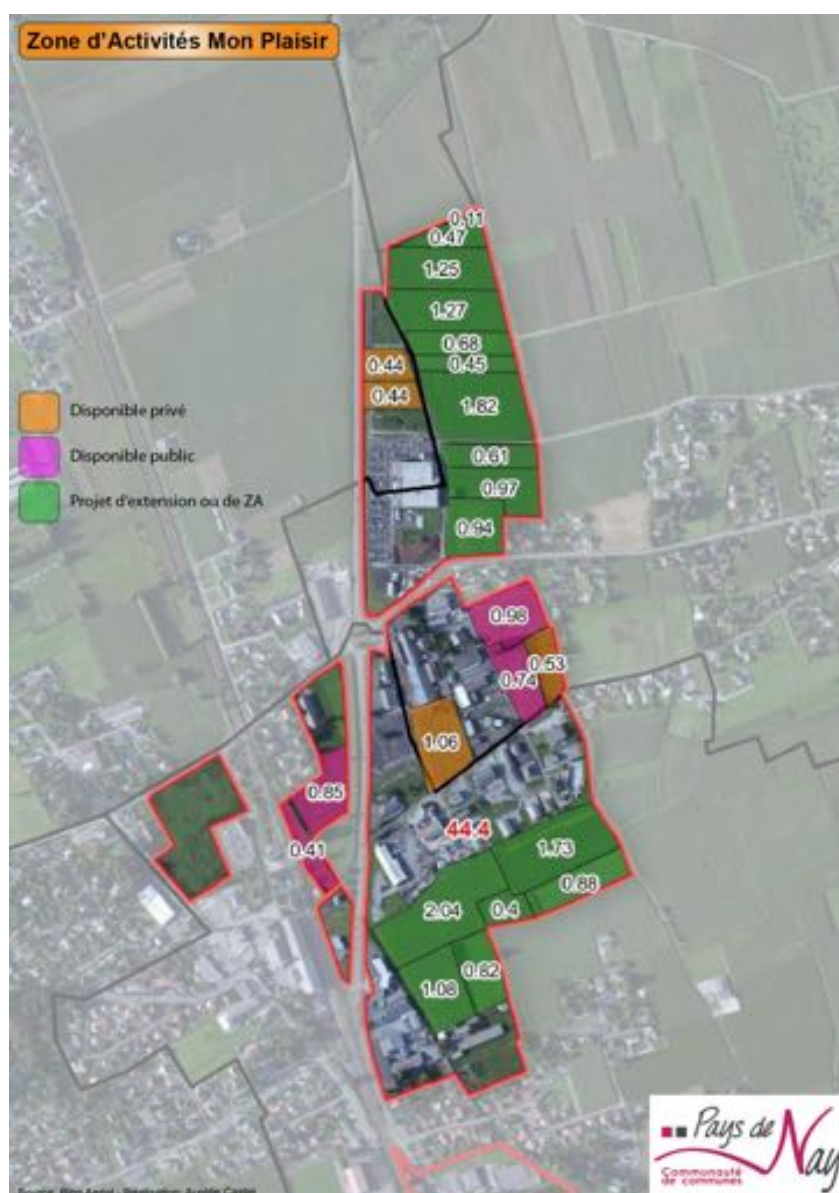
L'étude soulignait l'implantation au fil de l'eau des entreprises. Il n'existe toujours pas, en effet, de projet d'aménagement global des espaces liés aux activités économiques, le SCoT devant être en réponse sur ce point.

Il existe à ce jour 5 espaces réservés aux activités économiques :

- le **PAE Monplaisir**, aménagé par la Communauté de Communes, sur la commune de Bénéjacq. Ce site représentait une douzaine d'hectares à l'origine du projet. Il accueille notamment plusieurs entreprises phares du secteur agro-alimentaire (Biraben, Laguillon) et les locaux de la Communauté de Communes. Il est aujourd'hui prolongé par l'espace commercial des Pyrénées où se sont implantés SUPER U et plusieurs autres enseignes (aménagement privé).



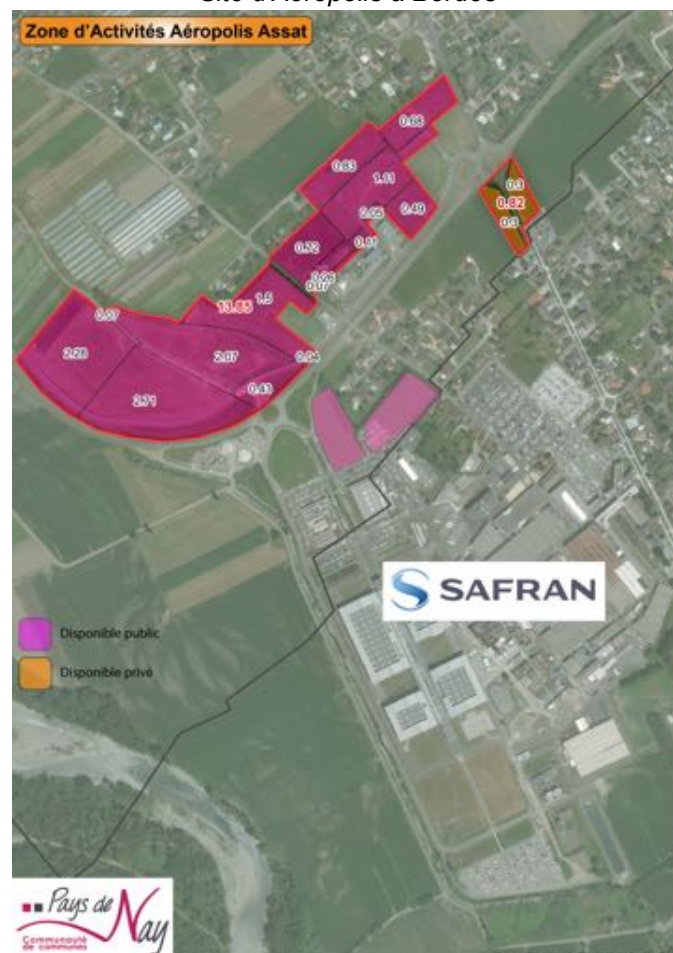
Vue sur le PAE Monplaisir à Bénéjacq



- Le site d'**Aéropolis** à Bordes et Assat. Le site d'Aéropolis, qui est partagé entre les communes de Bordes et Assat accueille le site de l'usine Safran, à Bordes, avec le bâtiment « Eole » de plus de 42000 m². Le site comprend également le Centre de Formation de l'Industrie, un restaurant d'entreprises et un hôtel d'entreprises. L'hôtel d'entreprises accueille environ 350 salariés du tertiaire répartis entre les entreprises Safran Engineering Services, Sogeti High-Tech, Euro-Engineering, Trescal, ce qui constitue un pôle unique de bureau d'études. Le site, dans sa globalité, représente une superficie proche de 60 hectares.



Site d'Aéropolis à Bordes



- Le PAE **Clément ADER** à Bordes et Assat. Le PAE Clément ADER est situé à l'entrée du territoire du Pays de Nay en provenance de Pau. Il est situé à proximité de la route départementale 938 et présente une mixité des activités (industries, commerces, artisanat...). Sa superficie est à peu près de 17 hectares et il ne présente pas de possibilité d'extension.



PAE Clément ADER à Bordes



- La zone de **Bourdettes Samadet**, qui possède une superficie voisine de 3 hectares



- L'espace d'activités **Pous à Coarraze**, qui représente une superficie d'un peu plus de 4 hectares,



- Plusieurs petits espaces d'activités à **Nay** : **Pedarre, Cancé et Pont Nord**



Espace Pédarre à Nay





- l'espace d'activités de **Narcastet**, sur une superficie de 6 hectares environ,



- l'espace d'activités d'**Arros de Nay**, sur une superficie de 5 hectares environ,



- l'espace d'activités de **Lagos**, sur une superficie de 3 hectares environ,



- l'espace d'activités d'Igon, sur une superficie de 6 hectares environ,



- la zone d'activités de **Coarraze Intermarché**, sur une superficie de 13 hectares environ.



Le recensement ci-dessus intègre l'ensemble des espaces liés à l'accueil des entreprises quelle que soit leur vocation. On note qu'il n'existe pas d'espace aménagé pour les activités au sud du territoire, malgré l'existence d'une réflexion sur le pôle d'Asson. Plusieurs autres projets seront débattus dans le cadre du SCoT sur les communes de Boeil-Bezing et Baudreix.

Les disponibilités théoriques au sein de ces espaces sont donc au total de 30,84 hectares :

- 17,95 hectares de foncier public, donc 13,85 hectares sur la commune d'Assat (site Aéropolis) et seulement **4,1 hectares de foncier public pour les entreprises sur les 28 autres communes du territoires**
- 12,89 hectares de foncier privé avec des phénomènes de rétention foncière avérés

En outre, l'analyse a permis de mettre en évidence un **potentiel d'extension hors disponibilités actuelles de 14,24 hectares sur le PAE Monplaisir** et de 2,3 hectares environ seulement pour les autres espaces d'activités, très contraints.

En termes d'équipement en Haut-Débit, il convient de noter que le PAE Monplaisir et le site d'Aéropolis sont connectés à la fibre optique.

Parmi les faiblesses de ces espaces, il convient de citer la signalétique, la qualité visuelle et paysagère, l'entretien ... S'agissant de la signalétique, elle doit faire partie de l'aménagement économique du territoire. Outre ses fonctions de jalonnement, elle véhicule une image forte et la capacité à entreprendre sur le territoire. Sur le territoire du Pays de Nay, la signalétique des espaces à vocation économique est souvent incomplète, ancienne, mal entretenue et hétérogène. Elle est donc peu efficace. Elle ne véhicule aucune ambition économique, et au contraire une image négative.



Concernant les **friches industrielles** identifiées dans l'étude de 2008, à l'exception des anciennes usines Berchon, Gibert et Souyeux dont la réappropriation est à l'étude dans le cadre de l'AMI centre-bourg de Nay, l'ensemble du bâti du territoire a été reconverti ou est en cours de reconversion ou bien contraint par le risque inondation.

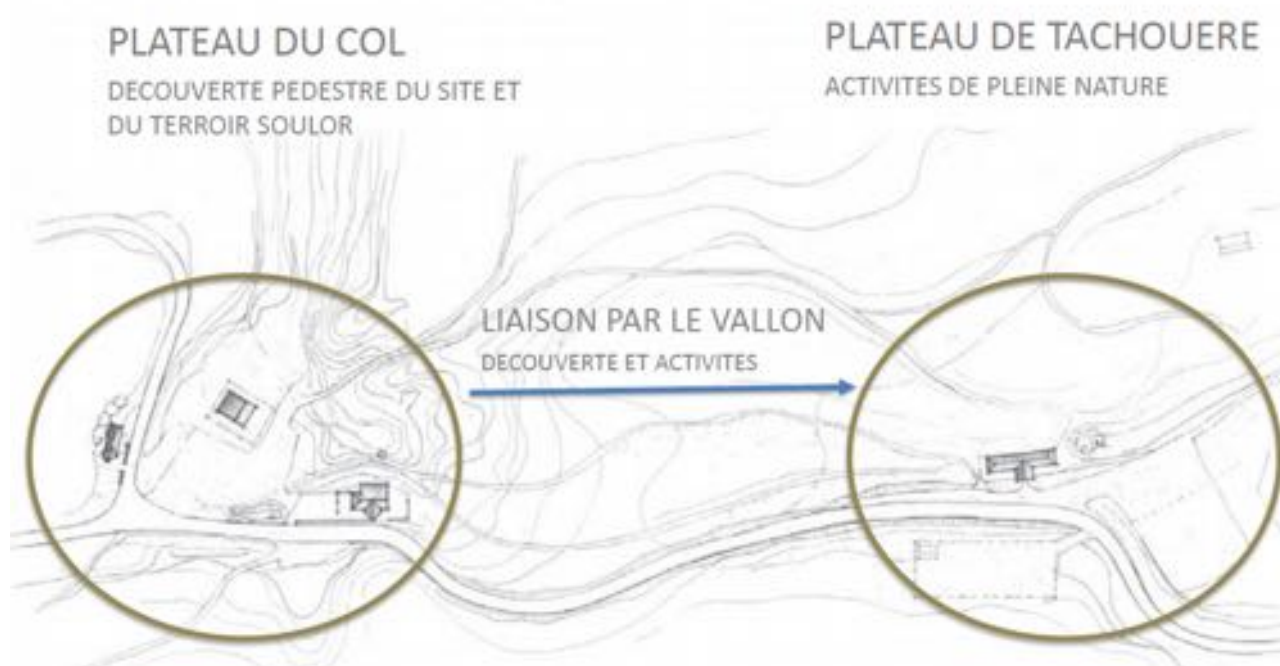
Enfin, il faut également évoquer au titre des espaces à vocation économique, même s'il s'agit aussi d'équipements de sports et/ou de loisirs, les **sites à vocation touristique**, le tourisme étant une activité économique très présente sur le territoire du Pays de Nay. Le territoire présente en effet des activités et sites touristiques « phares ». Hormis certains sites comme la base de Baudreix (photo ci-après), il existe toutefois peu d'aménagements touristiques, pas toujours entretenus (voir photo ci-après). Il existe néanmoins des aires de stationnement des campings cars sur le camping de Lestelle-Bétharram, à Bénéjacq et des aires d'accueil dans les bastides de Bruges, Lestelle, Montaut. Une aire camping-cars est en projet sur Nay.



Enfin, la Communauté de Communes porte, avec la Communauté de Communes Pyrénées-Vallée des Gaves (65), un projet de développement touristique sur le site du Col du Soulor (commune d'Arbéost). Les objectifs du projet sont :

- optimiser l'accueil et la structuration des différentes activités sur le site
- créer une porte d'entrée vers les territoires et vers d'autres pôles de découverte
- créer en miroir une porte d'entrée vers les vallées des gaves
- développer la notoriété du territoire

en s'appuyant sur la dimension montagne Pyrénées, sur la notoriété des sites naturels et grands sites à proximité et les réseaux thématiques à créer avec eux et en travaillant l'aspect qualitatif du site, vitrine des territoires.



Au final, les Parcs d'Activités existants ont mal vieilli et l'absence de projet global d'extension à court terme pose des réelles interrogations sur les solutions à offrir. La variable foncière est une entrée essentielle pour le projet et elle doit être appréhendée de façon prospective et coordonnée.

L'aménagement commercial

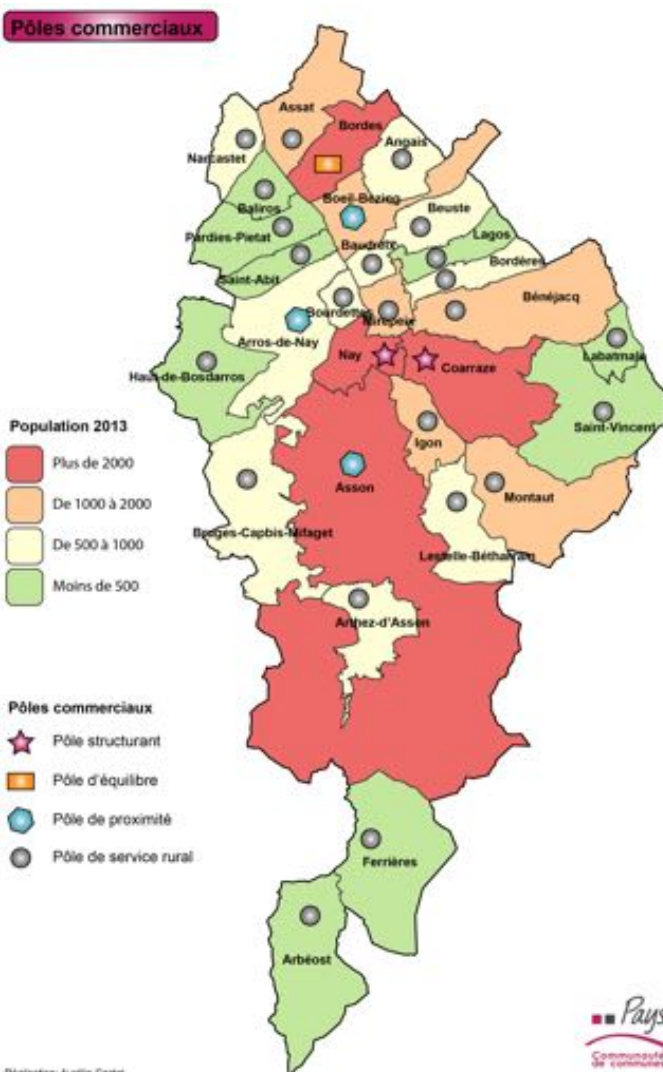
L'aménagement commercial du Pays de Nay a fait l'objet d'une étude précise réalisée en 2011 et 2012, portant notamment sur le centre-ville de Nay et sur plusieurs zones périphériques. Les éléments présentés ci-après sont issus de cette étude et des actualisations de terrain réalisées postérieurement.

L'analyse réalisée dans le cadre de cette étude a porté sur l'ensemble de l'aménagement commercial du territoire, avec une carte ci-après qualifiant l'offre de chacune des communes en fonction de son importance et de son niveau du plus structurant au plus local.

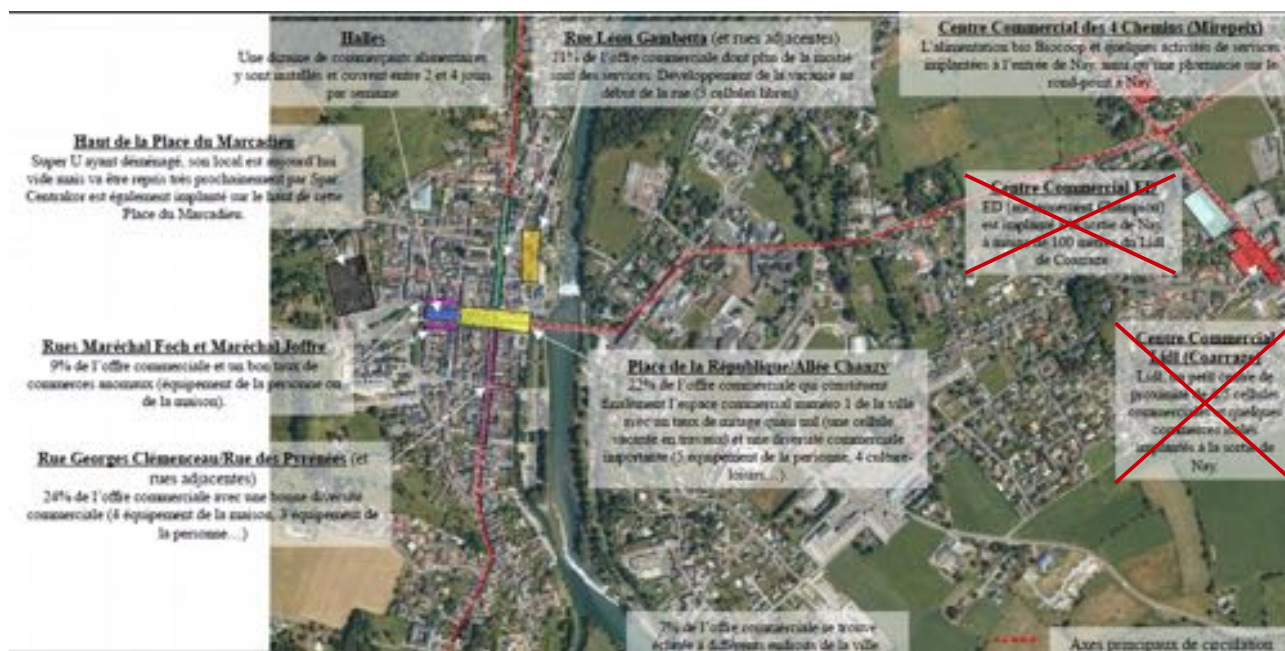
En termes d'aménagement, il convient de s'arrêter sur l'offre du centre-ville de Nay d'une part, et sur l'aménagement des espaces commerciaux périphériques principaux d'autre part.

- **Le centre-ville de Nay**

Avec près de la moitié de l'offre commerciale composée par les services et les hygiène-santé-beauté (pharmacies, coiffures, instituts de beauté, optique...), Nay affirme un rôle de pôle commercial de services complétant son rôle de pôle commercial alimentaire, les activités alimentaires et de café-hôtel-restaurant représentant un tiers de l'offre commerciale (un quart seulement en ne comptabilisant pas les commerces alimentaires des Halles). Le taux de diversité commerciale (taux de commerces anomaux de 22%) atteint cependant un niveau mitigé qui conduit à s'interroger sur la capacité du pôle à affirmer une identité commerciale forte au-delà de son rôle de pôle commercial alimentaire. Cependant l'influence du marché et le positionnement des



commerces (93% des commerces sont en centre-ville) confèrent une légitimité commerciale du centre-ville de Nay.



L'analyse détaillée suivante a été réalisée à partir de 5 critères :

- l'ambiance d'achat (aménagements urbains liés à l'esthétisme de la rue, valorisation du front bâti, traitement visuel des enseignes et des façades commerciales),
- la continuité commerciale (prévision et veille foncière pour adapter le centre-ville aux évolutions de potentiels, opérations mixtes habitat/commerces),
- l'accessibilité (cheminements piétonniers et la sécurisation des déplacements, traitement qualitatif de la voirie, gestion des sens de circulation),
- le stationnement (adaptation de l'offre de stationnement à la typologie des achats, hiérarchisation des espaces de stationnement),
- la visibilité de l'offre (espace voirie par rapport au livraire commercial (recul du consommateur), maîtrise des vitesses de déplacement).

Il résulte de cette analyse que le centre de Nay est un espace très attractif... mais avec des entrées de ville peu qualifiées. La Place de la République et l'allée Chanzy sont l'espace commercial numéro 1 de la ville, attractifs pour les chalands et plutôt simple d'accès. La rue Clémenceau, et à degré moindre le début de la rue Gambetta, profitent également d'aménagements urbains ayant favorisé l'ambiance d'achat et l'activité commerciale (malgré leur étroitesse) mais les entrées de centre-ville côté rue Gambetta au nord et sur la rue des Pyrénées au sud ne sont pas très attractives. La Place du Marcadiou et les rues autour des Halles ne bénéficient pas d'une très bonne accessibilité et l'offre commerciale tend à être de plus en plus disséminée

au milieu de l'habitat. Une réflexion sur ces thèmes est en cours de réalisation dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) **Centre-Bourg** dont la Ville de Nay est lauréate.



Source : étude Cibles et Stratégies

Le marché des mardis et samedis matin est quant à lui très vivant avec une existence reconnue, de nombreux clients habitués, mais également un nombre important de professionnels fidèles. Il bénéficie d'une très bonne situation géographique en plein cœur du centre-ville. Mais le stationnement est très problématique les jours de marché, malgré l'ouverture de l'ancien camping comme parking gratuit ces jours là. Il manque également des bornes électriques sur la Place Marcadiou et la Place de la République ainsi que des toilettes.

- **Les 3 principaux espaces commerciaux périphériques du territoire**

Comme pour le centre-ville de Nay, la qualité de l'aménagement des espaces périphériques commerciaux a été examinée à l'aide de 5 critères :

- l'intégration et la cohérence architecturale (matériaux utilisés, hauteur de bâtiment en cohérence avec l'environnement, mutualisation des espaces),

- l'intégration paysagère (traitement paysager des parkings et des abords, importance de l'espace bitumé),
- la visibilité de l'offre et de la signalétique (positionnement des commerces en fonction des flux de circulation, intégration au sein d'une polarité commerciale établie),
- l'accessibilité (présence de liaisons douces, circulation piétonne sécurisée, proximité d'un arrêt de bus),
- l'image globale de la zone (qualité du bâti, organisation de l'espace, intégration paysagère, cheminement).

- **L'espace des Pyrénées à Bénéjacq / Mirepeix**

L'espace commercial des Pyrénées, avec la locomotive alimentaire Super U est récent et bénéficie donc d'un bâtiment à la qualité architecturale soignée (bardage bois notamment), attractif pour les clients. Le site de Super U est complété par les implantations de LIDL et de Mac Donald's, ainsi que par l'arrivée du Crédit Agricole dans sa galerie. Le parking et les abords du centre commercial sont très bien paysagés (arbustes, galets...). Il s'agit d'une polarité commerciale bien identifiée qui bénéficie d'une excellente visibilité. Le centre commercial est directement implanté sur l'axe de circulation numéro 1 traversant le Pays de Nay. Petit point de progrès : une entrée/sortie par le côté du parking pas bien signalée. Il s'agit donc d'un centre commercial classique mais neuf bénéficiant d'une très bonne image, malgré l'absence d'offre complémentaire à proximité et donc des terrains encore en friche encadrant le centre commercial. Parmi ses points faibles, cet espace ne bénéficie d'aucun accès piéton ou cycliste ni d'aucun aménagement à cet effet sur son espace de stationnement.



Source : Etude Cibles et Stratégies



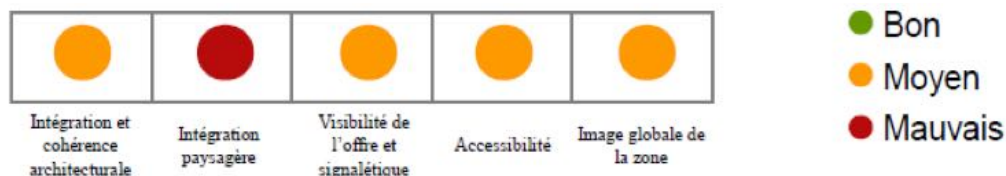
Espace des Pyrénées - Vue depuis la RD 938



Espace des Pyrénées - Vue depuis l'accès route de Bénéjacq

- **L'espace commercial de Coarraze**

Si les bâtiments d'Intermarché, de Next et Sport 2000 notamment sont en bon état, ce n'est globalement pas le cas de la galerie marchande extérieure d'Intermarché avec quelques cellules vieillissantes. Le parking est globalement mutualisé entre les différents commerces présents, sauf Bricomarché. Si les espaces verts ont été récemment améliorés près de la galerie marchande, l'espace reste très bitumé. Le centre commercial bénéficie d'une bonne visibilité, d'une bonne signalétique, le tout lui conférant une image de centre commercial bien équipé en commerces. Cependant les enseignes des commerces de la galerie marchande ne sont pas toutes très qualitatives (de styles différents, avec des rajouts de différentes époques, pas tous très lisibles). Le centre commercial bénéficie de son implantation sur l'axe routier numéro 1 mais la circulation entre les différents espaces n'est pas claire et les cheminements piétons s'effectuent entre les voitures. Présence d'un arrêt de bus à proximité directe du centre commercial. Il s'agit en conclusion d'un centre commercial vieillissant bénéficiant néanmoins d'une image de polarité commerciale complète.



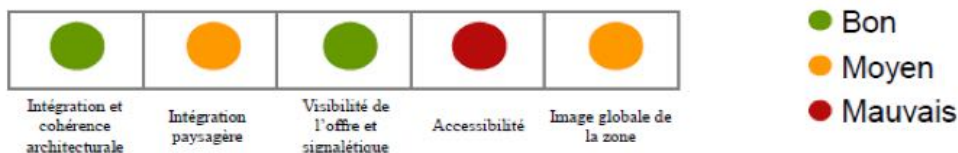
Source : Etude Cibles et Stratégies



Entrée de la zone d'Intermarché Coaraze

- **L'espace commercial de Bordes**

Les bâtiments formant les deux parties du centre commercial (supermarché d'un côté, galerie marchande extérieure de l'autre côté) restent de qualité satisfaisante et ont fait l'objet d'une rénovation récente dans le cadre de l'extension d'Intermarché. Le parking est mutualisé entre les deux bâtiments composant le centre commercial. Les espaces verts (pelouses et arbres) ne sont pas très bien entretenus ce qui crée un déficit d'ambiance d'achat (sensation de n'être entouré que de bitume). Implanté sur l'axe de circulation numéro 1 traversant le Pays de Nay, la signalétique est cependant globalement insuffisante n'empêchant cependant pas de percevoir un centre commercial présentant une offre commerciale complète. Il s'agit d'un centre commercial ancienne génération avec une prédominance de la voiture. Cet espace est un centre commercial de proximité classique.



Source : Etude Cibles et Stratégies



Enseigne Intermarché de Bordes

Les services et équipements

La thématique des équipements et services est très large et sera ciblée à ce titre sur les équipements et services liés à :

- la santé,
- petite enfance, enfance, scolaires...
- aux seniors,
- aux sports, loisirs et à la culture,
- aux services publics de proximité (agence postale...).

- **Les équipements et services de santé**

Au niveau des équipements, le territoire ne possède pas de centre hospitalier, les plus proches étant ceux de Pau et Lourdes.

Le territoire du Pays de Nay possède 34 médecins généralistes, dont 24 sur le « triangle Nay-Coarraze-Bénéjacq » ce qui dénote une très forte concentration sur les trois communes.

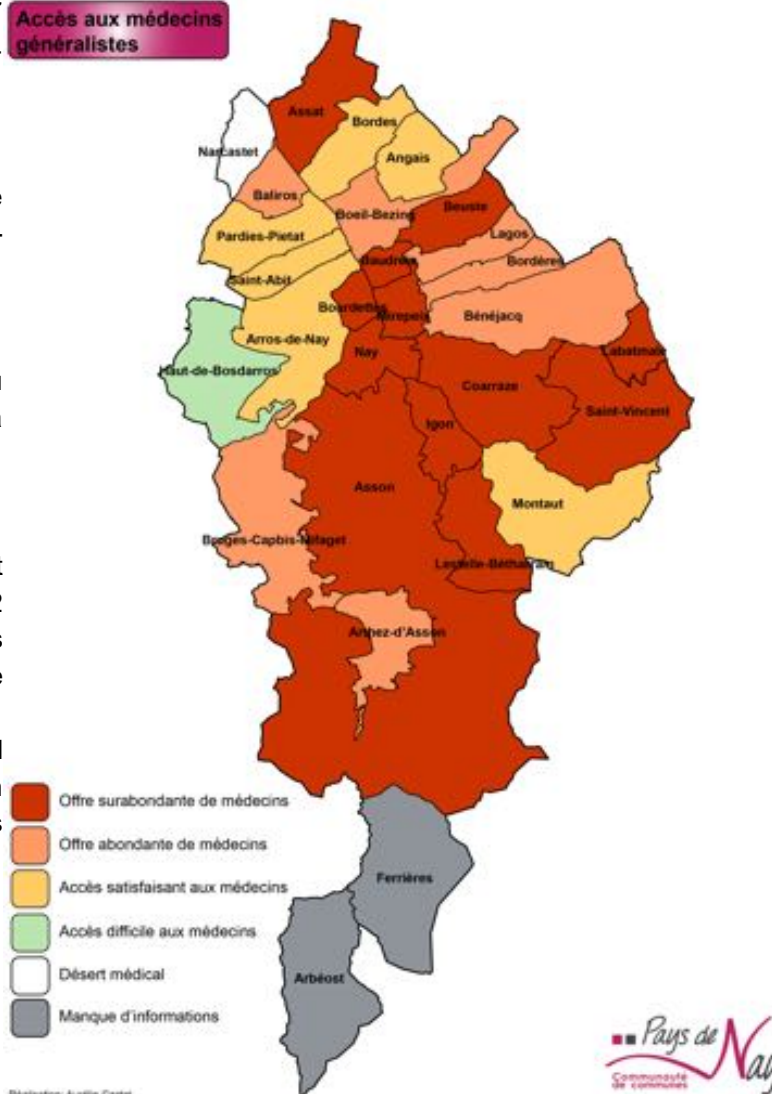
La couverture en dentistes comprend 17 professionnels répartis sur 7 des 24 communes.

Accès aux médecins généralistes

Les infirmiers à domicile sont au nombre de 26 dont 16 sur Nay-Coarrazze-Bénéjacq.

Les masseurs-kinésithérapeutes sont au nombre de 17 (7 à Nay, 6 à Bordes, 3 à Coarrazze, 1 à Boeil-Bezing).

D'autres spécialités sont également présentes, mais en plus petit nombre. 2 pédiatres sont en exercice, tous les deux sur la commune de Nay. Il existe un gynécologue et 1 sage-femme à Nay. Enfin, il n'existe qu'un seul ophtalmologue, un seul psychiatre et un seul radiologue, tous les 3 étant installés à Nay.



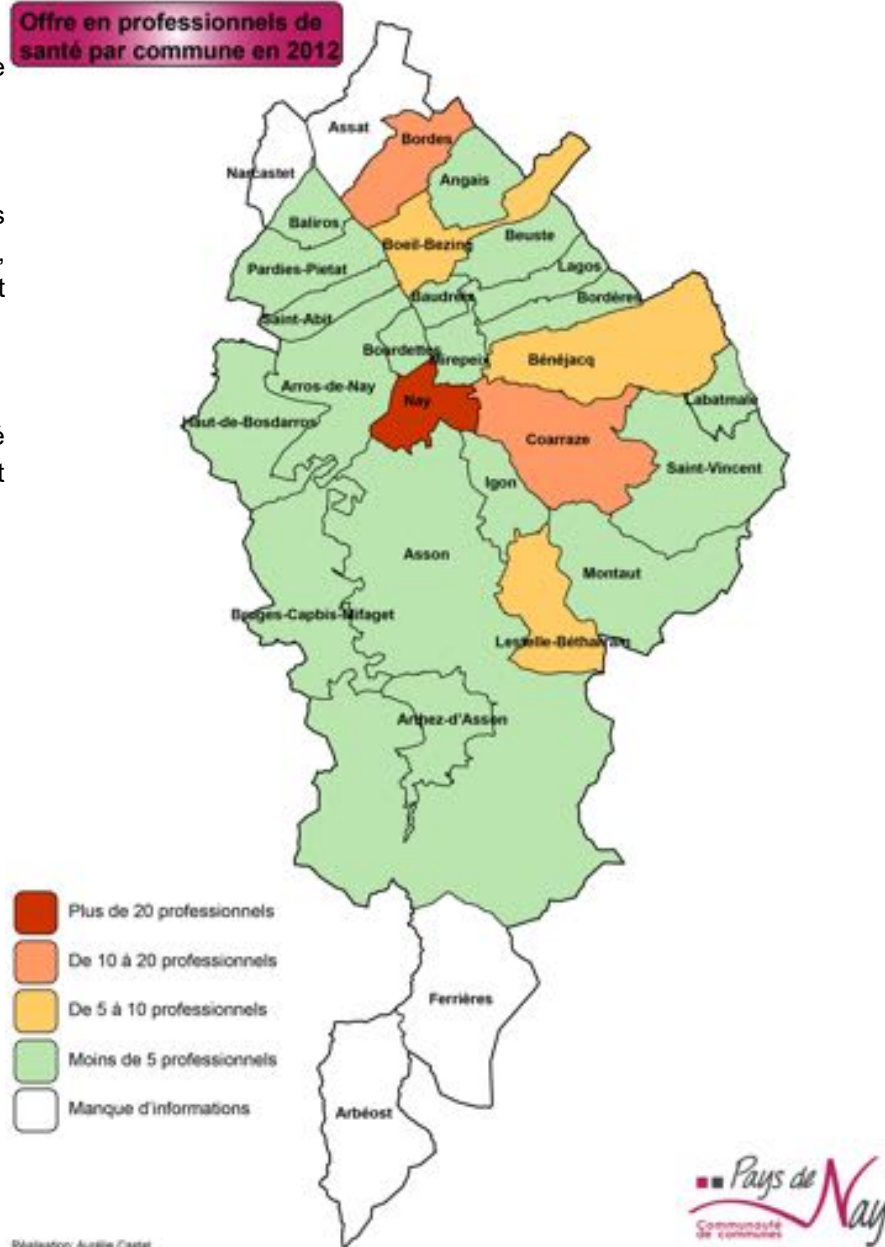
On dénombre 9 pharmacies, à Asson, Bénéjacq, Bordes, Coarrazze, Lestelle-Bétharram, Nay (4).

L'offre médicale de base semble globalement satisfaisante, avec des lacunes sur certaines spécialités. Il n'existe pas à ce jour d'équipement de type maison de santé, qui peut répondre aux besoins des secteurs fragiles ou déserts médicaux. Toutefois, le Pays de Nay a lancé la mise en place d'un groupement de coopération sanitaire (GCS), cadre associant partenaires publics et privés. Ce dispositif est plus léger et moins onéreux que celui des Maisons de santé. Il consiste à faciliter les soins de proximité en zone rurale et périurbaine grâce à une organisation mutualisée entre médecins généralistes, des soins et petites urgences (association PAIS – Plateforme Alternative d'Innovation Santé).

Offre en professionnels de santé par commune en 2012

La répartition géographique de l'offre médicale :

- identifie 3 pôles principaux (Nay, Coarraze et Bordes/Assat)
- présente une fragilité sur le sud et notamment le pôle d'Asson.



• La petite enfance, l'enfance et la jeunesse, scolaires

En 2015, la CCPN comptait 717 enfants de moins de 3 ans, soit une baisse de 4,4% depuis 2006, alors que ce chiffre avait été en hausse de 6 % de 1999 à 2006. La Communauté de Communes gère 3 crèches pour 106 places :

- Arros-de-Nay (20 places),
- Boeil-Bezing (26 places),

- Assat (60 places), ce dernier équipement réalisé en partenariat avec l'entreprise Safran présentant 45 places réservées pour l'usine



Crèche d'Assat (60 places)

Les structures multi-accueil assurent pendant la journée un accueil régulier ou occasionnel, d'enfants de 2 mois à 6 ans. Des solutions extérieures sont aussi mises à contribution sur Bizanos.



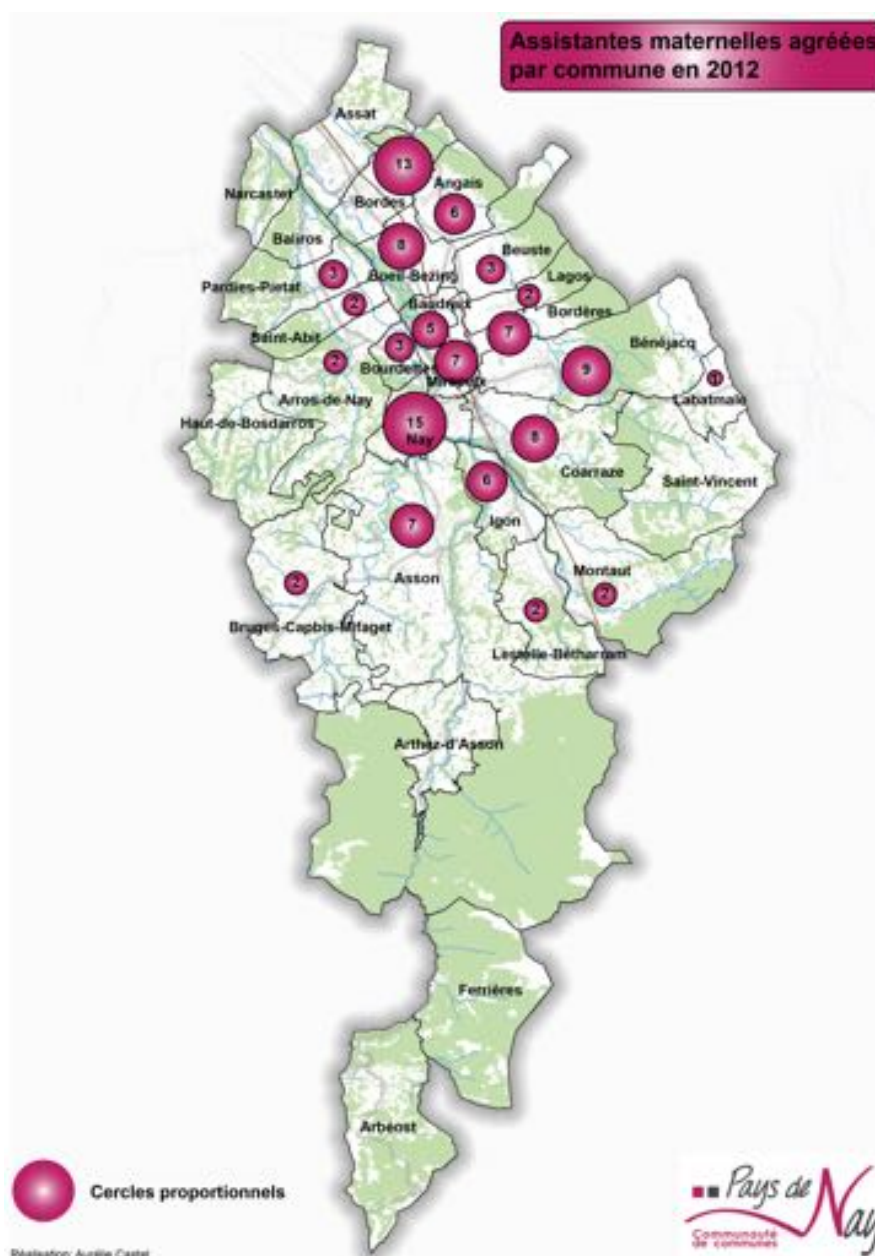
Crèches de Boeil Bezing et Arros de Nay

	Places établissements + Ass. Mat. au 31/12/11	Places établissements + Ass. Mat. actualisées	Taux au 31/12/11 (places pour 100 enfants)	Taux actualisé (places pour 100 enfants)
PAYS DE NAY	591	620	81	84

Selon les données de la PMI et du Département, il y avait 178 assistantes maternelles en 2015, ce qui correspond à 478 enfants accueillis pour près de 600 places. Leur répartition sur la carte ci-après montre une forte concentration au nord, là où sont situés les jeunes ménages. Il existe un Relais d'Assistants Maternelles, à Nay, avec des permanences à Boeil-Bezing, Coarraze et Igon (le Relais des 2 gaves). Le relais propose également une ludothèque qui a vocation à intégrer le réseau de lecture publique communautaire.

L'offre cumulée correspondait à 84 places pour 100 enfants, ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale qui est de 72 places pour 100 enfants, même si cette offre est très majoritairement offerte par l'accueil familial (76 places pour 100 enfants).

L'organisation des équipements et services liés à la petite enfance montre une répartition favorable aux communes où sont implantés les jeunes ménages, ce qui ne favorise pas leur accueil au sud du territoire.



Le Pays de Nay comptait 4 636 enfants scolarisés de 3 à 17 ans en 2006. Les effectifs de 3 à 10 ans ont augmenté de 17 % entre 1999 et 2006, tandis que ceux de 11 à 14 ans n'augmentaient que de 2 % et ceux de plus de 14 ans diminuaient de 5 %. Hormis Angaïs, Bourdettes et Saint-Abit, toutes les communes ont 1 ou plusieurs établissements scolaires. L'enseignement public est majoritaire mais l'enseignement privé est très présent, notamment au sud du territoire. Les collèges sont situés à Nay (2) et Lestelle-Bétharram. Les lycées sont au nombre de 6 :

- collèges et lycées généraux à Nay et Lestelle-Bétharram
- lycées professionnels à Coarraze et Igon (Bois et métiers d'Art / Commerce, vente, esthétique)
- lycée technologique à Nay (Nature, équidés),
- Lycée technologique de Baudreix.

Les projections du Département pour les collèges sur la période 2014-2021 laissent à penser que les effectifs seraient au-dessus de la capacité du collège Henri IV, à ce jour 920 élèves sur 33 divisions, en l'absence de report de collégiens sur le secteur privé. Cette analyse devra toutefois être réétudiée si la construction d'un nouveau collège à Pontacq d'une capacité supérieure à l'actuel était décidée (passage d'une capacité de 320 à 600 élèves).



Les équipements sont confrontés à une pression des effectifs, notamment en ce qui concerne les collèges, avec des difficultés qui vont croître.

- **Les équipements et services liés aux seniors**

En 2015, **les 75 ans et plus** représentaient 2 634 personnes. En 2009, ils étaient **2 515 personnes**.

	Nombre	Nb de lits Hébergement Permanent (HP)	Hébergement Temporaire (HT)	Accueil de Jour (AJ)
Etablissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	6	321	5	17

Il existe 5 structures d'accueil des personnes âgées, toutes sous la forme d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il n'existe pas de résidences services ou de maisons d'accueil :

- les Colchiques, avec 60 lits à Bordes,
- Saint Joseph, avec 86 lits à Nay, dont une unité Alzheimer, plus accueil de jour,
- le Clos Montreuil (Centre gérontologique Pontacq-Nay-Jurançon) à Nay avec 70 lits plus accueil de jour,
- Jeanne Elisabeth Saint André, avec 65 lits à Igon,
- Les Pères de Bétharram, avec 36 lits à Lestelle-Bétharram.

Les 5 EHPAD du Pays de Nay représentent au total une capacité de plus de 300 lits, avec des listes d'attente pour les admissions. Il n'existe pas de résidences avec services, mais 2 projets sont en cours.

S'agissant des services, et afin de favoriser le maintien à domicile, la CCPN a mis en place un service de portage de repas en liaison froide notamment pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Le maintien à domicile est donc favorisé par les aides à l'adaptation du logement et les services (portages de repas, transport à la demande...).

Il existe 3 Services d'Aide à Domicile sur le Pays de Nay : ADMR Nay-Ouest, ADMR Nay-Est, SIVU Plaine de Nay (communes de Bourdettes, Bénéjacq, Igon, Mirepeix, Baudreix et Nay).

- **Les équipements et services culturels**

Le territoire du Pays de Nay possède plusieurs musées, lieux d'exposition, ateliers d'arts ou monuments ouverts au public :

- la Maison Carrée, lieu d'exposition qui accueille le Musée de l'Industrie,
- la Minoterie Nayart (arts plastiques), les sanctuaires de Bétharram, le calvaire et musée St Michel Garricoïts qui draine 50 à 60 000 visiteurs par an,

- les Grottes de Bétharram.....
- le château de Coarraze (ouvert l'été),
- ...



Plusieurs sites de savoirs-faires traditionnels sont également ouverts à la visite :

- Musée du Béret,
- Musée du foie gras,
- Sonnaillès Daban,
- ...



Le territoire ne possède pas de salle de cinéma, ni de salle de concerts ou salle de spectacles polyvalente. En revanche, il existe deux granges aménagées, l'une à Angaïs pour le festival des « Scènes de la Grange » à Angaïs (2 semaines fin juin / début juillet), l'autre à Mirepeix : l'« établi ». Cet ancien lieu de fabrication de meubles propose un programme annuel de manifestations culturelles (expositions et spectacles). Il existe en outre plusieurs manifestations culturelles qui se déroulent dans les salles polyvalentes communales ou en plein air : Carnaval à Nay, Festivarts à Arros de Nay, Festival du Livre Jeunesse « Frissons à Bordères », Festival de Musique « Pyrène Festival à Bordères » « Musicalagos » « Festimaitisse » à Boeil-Bezing.....



S'agissant de la pratique musicale, il existe l'école de musique du Pays de Nay (intercommunale), regroupant 140 élèves à Coarraze, au sein de locaux neufs (*photo ci-contre*), subventionnée par la Communauté de Communes dans le cadre du schéma départemental de l'éducation musicale.

Il existe plusieurs bibliothèques sur le territoire du Pays de Nay : Arros-de-Nay, Assat, Asson, Beuste, Boeil-Bezing, Bordes, Coarraze, Lagos, Mirepeix, Nay. La typologie est en revanche très variée : municipales, privées, dépôts de livres...Il n'existe pas de médiathèque. Toutefois, un réseau de lecture publique a été mis en place en 2013 par la Communauté de Communes pour renforcer et dynamiser l'action des 8 bibliothèques.

Il existe également une artothèque sur le site de la Minoterie de Nay.

La Communauté de Communes porte un projet d'équipement culturel qui abritera un équipement cinématographique deux salles et une médiathèque / ludothèque qui sera réalisée, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Centre-Bourg, sur le site de l'ancienne gendarmerie de Nay, Place Marcadieu.

- **Les équipements sportifs et de loisirs**

Le tissu associatif est très riche avec 35 associations agréées sur le Pays de Nay.

En termes sportif, on recense de très nombreux équipements de types généralistes : football, rugby, tennis, aires de jeux, basket, salles ou équipements multi-sports... On trouve également plusieurs terrains de bi-cross, skate-park,



parcours de santé, pétanque, fronton, escalade... La densité d'équipements sportifs sur le territoire du Pays de Nay est supérieure à la moyenne régionale. Toutefois il ressort que les besoins de l'éducation physique et sportive des collégiens et lycéens nécessiterait notamment la création d'une salle complémentaire et la requalification d'un terrain de grands jeux pour le bon déroulement des cycles d'EPS.

Face à l'offre, la demande en termes de pratique est importante, notamment de la part des scolaires (collèges, lycées...) et des associatifs. En outre, l'offre des équipements n'est pas homogène (complexe rénové sur Bordes...).

Les milieux naturels du Pays de Nay sont en outre un atout pour le développement des sports de plein air (sentiers de randonnées en montagne et parcours- sentiers de Plan Local de randonnée) et sports d'eaux vives. Il existe ainsi plusieurs sites qui font l'objet d'aménagements spécifiques (Montaut-Lestelle), des sites de randonnées (été/hiver) et un club VTT à Narcastet.

En termes de baignade, la Communauté de Communes exploite le centre Nayéo. Il existe également une base de loisirs avec plage à Baudreix (Les Ô kiri) et le téléski nautique de Baudreix, (6500 pers/été 2016) et un water-jump (8000 pers/été 2016) très fréquentés par les jeunes du mois de Mai au mois d'Octobre. . Il existe également des bases nautiques à Nay et Montaut ainsi que des parcours santé dans les communes. On note également la présence de 2 centres équestres à Assat et Narcastet.



En termes de loisirs, le territoire est également marqué par la présence de plusieurs équipements à vocation notamment touristique :

- le zoo d'Asson

- les grottes de Bétharram
- la roseraie de Saint-Vincent
- la saligue du Gave de Pau
- le conservatoire des légumes anciens du Béarn à Assat,
- la véloroute.

Il existe enfin 8 équipements de type Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui accueillent les 3 à 12 ans:

- l'association Evasion Pyrénéenne à Baudreix ,
- ALSH d'Arros de Nay,
- ALSH du Domaine du Château à Narcastet,
- ALSH « Le coin des canailles » à Asson,
- les 4 saisons à Bordes
- la Maison de l'enfance à Coarraze,
- l'ALSH à Nay,
- l'association Pinocchio à Montaut,
- la Maison de l'Ado à Nay pour les 12-17 ans.

Déjà citée à plusieurs reprises, la Maison de l'Ado est la seule structure d'accueil sans hébergement pour les adolescents. La Maison de l'Ado est donc un équipement très structurant pour la jeunesse du territoire (santé, culture, loisirs...) et ses acteurs.

- **Les services publics de proximité**

Sans être exhaustif, cette dernière partie de la présentation a pour objectif de qualifier une certaine offre de services publics de proximité notamment en termes d'emploi, de sécurité et de social.

Ainsi, La Poste est encore très présente sur le territoire, même si des fermetures ou des évolutions sont évoquées.

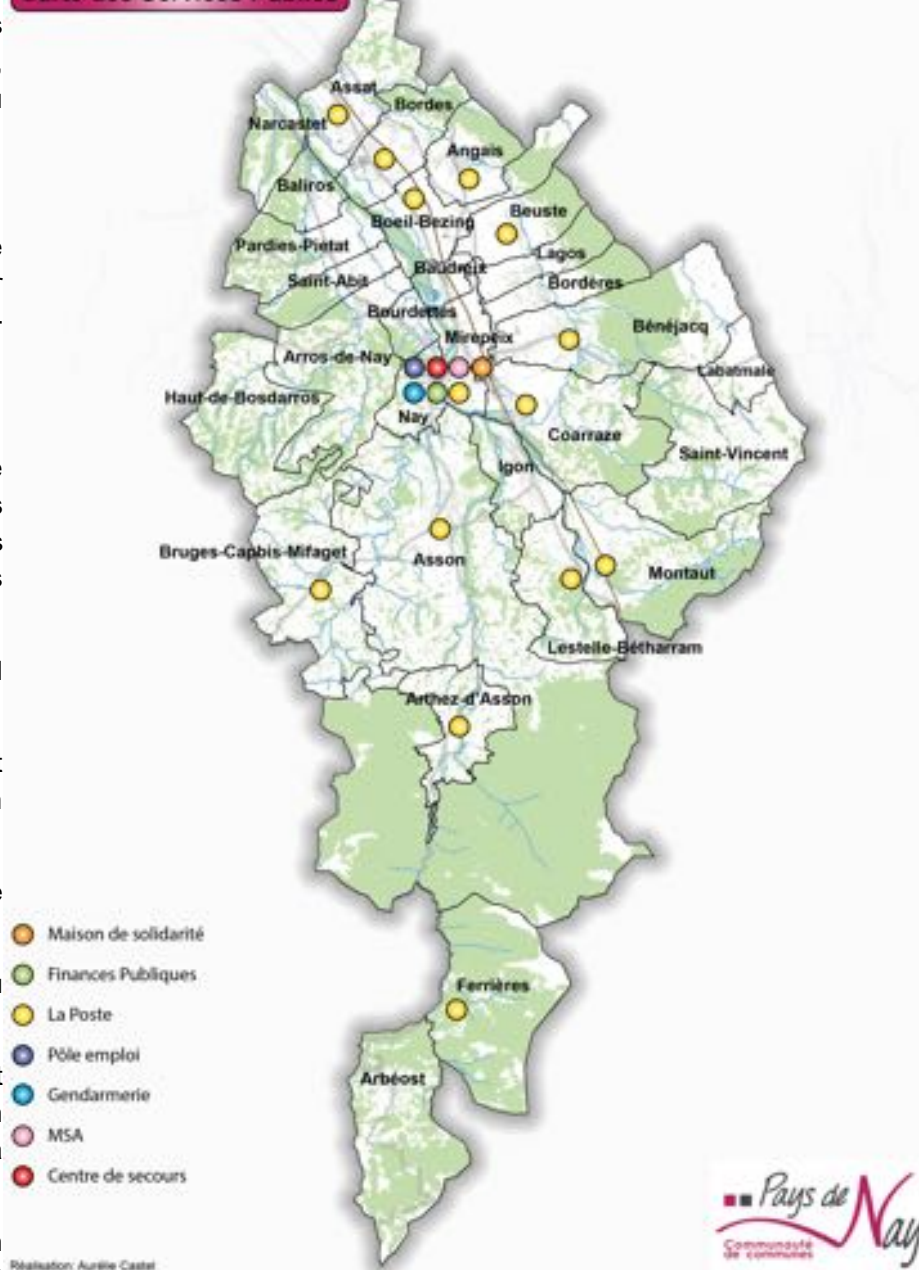
Les autres services publics de proximité sont concentrés sur le pôle de Nay-Coarraze-Bénéjacq.

Le Centre Multi services de Nay est labellisé **Maison des Services aux publics** depuis peu et accueille les organismes suivants :

- CCAS - Centre Communal d'Action Sociale
- ADMR NAY Ouest et Gave et Lagoin - Aide à Domicile en Milieu Rural
- MSD - Maison de la Solidarité Départementale
- Pôle Autonomie du Département
- SIVU - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Aide à Domicile de la Plaine de NAY

- des permanences : Action d'éducation budgétaire et alimentaire en milieu rural, ADER - Accompagnement au Maintien et au Développement de l'Entreprise en Ruralité , Animateur local d'insertion (service du Département pour les bénéficiaires du RSA), Maison du Parent, Point écoute jeune, Béarn Addictions, Caisse d'Allocations Familiales, CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Assistante sociale de la CPAM, Point Info Famille CAF, Médiation Familiale, CAP santé, Permanence juridique gratuite, TEC-GE-COOP, Association Rebondir.

Carte des Services Publics



En termes de sécurité, la gendarmerie dispose d'un équipement récent à Nay. A l'inverse, il existe un nouveau centre de secours incendie à Mirepeix dont l'investissement a été porté par la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Parmi les autres services de proximité, il convient de citer :

- l'agence de pôle emploi et la mission locale qui sont installées sur une aile du bâtiment de la Mairie de Nay
- le centre des Finances Publiques à Nay.

L'énergie

La réglementation en termes d'énergie devient de plus en plus contraignante (amélioration énergétique des bâtiments, harmonisation des outils de planification, évolution des infrastructures de transport, réduction des consommations d'énergie, préservation de la biodiversité, exigences d'efficacité énergétique sur les activités industrielles,...), tout comme le nouveau contexte d'ouverture des marchés de l'énergie. Cela se traduit par un besoin accru de professionnalisation des acteurs territoriaux et un pilotage attentif des collectivités de leur politique énergétique. C'est en ce sens que la Communauté de Communes du Pays de Nay a engagé, dans le cadre du SCoT, une étude climat-énergie dont les principaux éléments sont résumés ci-après.

Le Pays de Nay engage une démarche pour aller vers un développement du territoire sobre en énergie et favorisant les énergies renouvelables, comme un fil conducteur de sa démarche de Schéma de Cohérence Territoriale. La maîtrise des consommations d'énergie est, par nature, une démarche territoriale puisqu'elle touche l'ensemble des acteurs locaux : industriels, entreprises de transport, collectivités territoriales, services publics et privés, ménages. Des mesures ambitieuses sont d'ores et déjà entreprises au sein du Pays, notamment en matière de développement des énergies renouvelables (filière bois-énergie notamment, intégration d'énergies renouvelables au patrimoine bâti) d'une part, et à travers les investissements réalisés dans les politiques d'intérêt communautaire d'autre part (promotion d'une politique d'aménagement respectueuse de l'environnement). Le SCOT aura un impact sur l'organisation du territoire et l'aménagement de l'espace au niveau intercommunal, communal et des quartiers. Il aura un rôle déterminant dans l'organisation des déplacements, des transports et de la réalisation des infrastructures. De la cohérence énergétique et climatique de ce projet dépendront largement les consommations énergétiques du territoire. Par ses choix en matière d'aménagement et d'urbanisme, les orientations du SCOT détermineront les futures consommations d'énergie des habitants de son territoire. Il est donc essentiel d'intégrer cette dimension énergétique à chaque étape du projet ainsi qu'au sein de chacun des documents composant le SCoT.

Globalement, le SCOT du Pays de Nay s'est fixé pour objectif de conserver un lien étroit entre qualité du cadre de vie et aménagement durable (gestion des densités, performances énergétiques, qualité architecturale...). Cette dynamique est aujourd'hui renforcée par le Grenelle de l'environnement dont le volet territorial sur la thématique énergie et climat est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des actions à prendre en compte pour l'orientation du SCOT

Leviers	Compétences du Pays	Problématiques énergie-climat dans un SCOT Grenelle
Habitat	Equilibre social de l'habitat (compétence partagée avec les communes)	<i>Action sur l'habitat neuf</i> : la prise en compte des normes de constructions ambitieuses et des énergies renouvelables, sa localisation dans l'armature urbaine, le type de logements (collectif / individuel), le type d'énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire. <i>Action sur les résidences secondaires neuves</i> , dans le cas d'un développement non négligeable en zone littorale et montagnarde La réhabilitation des logements existants sur le territoire du SCOT (isolation thermique, installation d'EnR et substitution énergétique).
Tertiaire	Développement économique et aménagement (compétence exclusive)	L'aménagement urbain d'un territoire s'accompagne de constructions de nouveaux bâtiments tertiaires et peut également s'intéresser à la réhabilitation des bâtiments tertiaires existants. Le volet énergie du SCOT a vocation à anticiper les besoins en chauffage, refroidissement et eau chaude sanitaire (ECS) des bâtiments du parc tertiaire que le SCOT prévoit de développer et prendre en compte les énergies renouvelables. On entend par bâtiments du parc tertiaire, les bâtiments abritant une activité économique (ex : banque, commerces) et les bâtiments publics tels que les hôpitaux, les structures sportives ou les bâtiments des administrations.
Production d'énergie	Promotion économique, Cadre de vie	Le SCOT peut avoir comme levier d'action : - le développement d'un réseau de chaleur urbain et l'évolution des combustibles primaires vers du renouvelable ou récupérable, - le développement d'énergies renouvelables pour la production locale d'électricité, que les collectivités peuvent vouloir soutenir
Aménagement du territoire	Patrimoine et culture, cadre de vie Aménagement des parcs d'activité	L'urbanisation se développe soit sur des zones déjà artificialisées (renouvellement urbain), soit sur des zones de terrain « nu » (extension urbaine). Dans tous les cas, le terrain sur lequel les zones urbaines vont s'implanter avait un usage initial qui pouvait soit émettre des gaz à effet de serre (zone déjà artificialisée, terres cultivées), soit en stocker (forêt). Le changement d'affectation de ces terrains va modifier le processus d'émission ou de stockage des gaz à effet de serre. La décision d'aménager un parc d'activité implique des choix à prendre en amont du projet, en termes d'usage des sols, performance énergétique et environnementale à atteindre (eventuellement objectif de label de performance énergétique à atteindre, en outre voir la RT 2012), niveau de desserte par les transports en commun, etc.
Transports	Aménagement de l'espace, promotion touristique	Le SCOT peut jouer sur deux aspects des déplacements : - d'une part, les émissions générées par les déplacements de personnes qui concernent l'accueil de populations nouvelles. Ces émissions varient d'un scénario à l'autre selon les différentes stratégies résidentielles adoptées par le SCOT (les déplacements en centres urbains sont plus courts, plus souvent réalisés à pied ou en transports collectifs (TC), alors que les déplacements réalisés par les périurbains sont plus longs et plus souvent réalisés en voiture, d'où un impact carbone supérieur). - d'autre part, les émissions évitées par l'ensemble des éléments du SCOT favorisant le report modal ou la réduction des distances parcourues. Les gains énergétiques sont liés : - à la mobilité interne des habitants actuels du SCOT (densification de certaines zones du territoire au détriment d'autres zones) - au rapprochement entre lieux de résidence et lieux d'emploi et entre lieux de résidence et hypermarchés, - au report modal des déplacements domicile-travail au profit des modes alternatifs à la voiture, - au report modal lié à la mise en service de lignes de TCSP (transports collectifs en site propre), - à la réduction du trafic de marchandises par rationalisation de la logistique, - au report modal et à la rationalisation des déplacements touristiques.

Dans le cadre du SCOT, d'autres documents référents en termes d'énergie-climat seront à prendre en compte :

- **la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable** (SNTEDD) 2015-2020 qui s'appuie notamment sur la dynamique de la transition énergétique en fixant le cap en matière de développement durable. Elle doit être prise en compte notamment pour mettre à jour les constats et les objectifs de la thématique énergie.
- **la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte** (TEPCV) adoptée le 17 août 2015 qui fixe une série d'objectifs et de mesures visant à une plus grande sobriété et à une meilleure efficacité énergétiques doit être prise en compte et déclinée dans le document.
- **le Schéma régional climat air énergie** (SRCAE), approuvé le 15 novembre 2012 qui fixe :
 - les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique,
 - les orientations permettant de prévenir ou réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets,
 - par zone géographique, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre.
- **le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la Région Aquitaine** (S3REnR) approuvé en date du 15 avril 2015 : il a pour but de planifier les investissements sur les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité nécessaires au raccordement des objectifs régionaux de production d'électricité à partir de sources renouvelables définis dans le SRCAE. Il donne ainsi aux porteurs de projet d'énergie renouvelable (EnR) de la visibilité sur l'évolution des possibilités de raccordement sur toute la région.
- **le Plan climat énergie territorial** (PCET) du Département des Pyrénées-Atlantiques adopté en date du 12 décembre 2014. Celui-ci vise à mettre en oeuvre :
 - l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4),

- l'adaptation (réduire la vulnérabilité du territoire dans un contexte où les impacts du changement climatique ne pourront plus être évités).

- **le bilan de la production d'énergie du Pays de Nay**

Le territoire du SCOT du Pays de Nay ne produit pas d'énergie primaire d'origine fossile (charbon, gaz, fuel, ...). Avec une production d'énergie renouvelable primaire annuelle de 8 155 tonne équivalent pétrole (tep) en moyenne (environ 94 820 MWh), le Pays de Nay contribue à 0,66% de l'énergie renouvelable produite en région d'Aquitaine (environ 14 412 GWh en 2008).

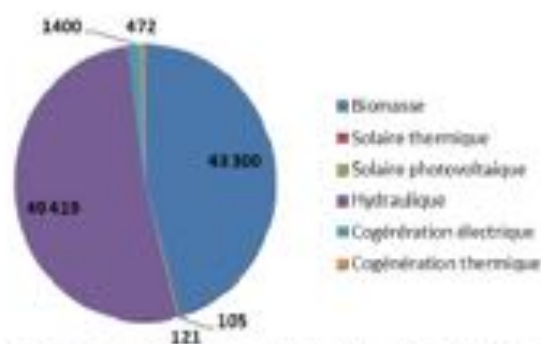


Figure 1: Production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCOT Pays de Nay (exprimé en MWh)

La production de chaleur à base d'énergie renouvelable représente **3 775 tonnes équivalent pétrole en 2010** ; soit 46% de la production totale sur le territoire. La chaleur issue de la combustion de la biomasse représente la majorité de la production : 43 800 MWh (dont 34 000 MWh issus de la consommation de bois de chauffage des ménages). La production d'électricité représente **4 380 tonnes équivalent pétrole en 2010** (54% de la production totale d'énergie sur le territoire), dont la majorité est issue de l'énergie hydraulique (49 420 MWh, soit 97% de la production totale d'électricité renouvelable).

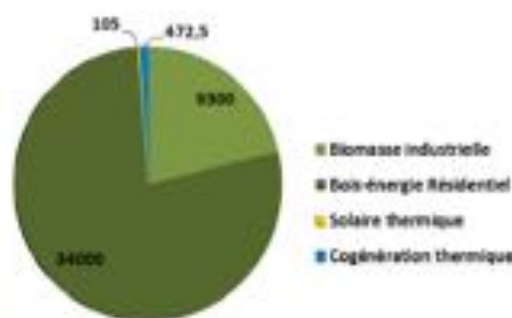


Figure 2: Répartition de la production de chaleur d'origine renouvelable en 2010 (source: Artelia)

La production d'énergie primaire, bien qu'elle ne soit pas en totalité autoconsommée, permet de couvrir 12% des consommations énergétiques primaires du territoire (67 210 tep) et 17% des consommations d'électricité (25 145 tep).

Comme évoqué précédemment, la **production de chaleur à base d'énergies renouvelables** est estimée à 43 800 MWh (soit 3 773 tep) en 2010, soit 46% de la production d'énergie sur le territoire. La chaleur d'origine renouvelable est issue de la biomasse industrielle (9,4 GWh), du bois-énergie résidentiel (34 GWh), de la cogénération industrielle (472,5 MWh) et du solaire thermique (105 MWh).

Sur le territoire du Pays de Nay, le bois-énergie résidentiel est la principale source de chaleur d'origine renouvelable. Elle est estimée à 34 GWh en 2010 ; soit 77,5% de la production totale de chaleur. Cette estimation a été réalisée sur la base de l'analyse des consommations énergétiques du secteur résidentiel et des données de l'INSEE sur le logement.

L'usine Safran de Bordes est alimentée par une chaudière à bois d'une puissance de 3 MW. Elle a produit environ 9,3 GWh de chaleur en 2011 ; soit 21% de la production totale de chaleur. L'usine Safran de Bordes dispose également d'une chaudière à cogénération gaz d'une puissance de 1,35 MW thermique et 4 MW électrique. Cette dernière permet de produire de la chaleur ainsi que de l'électricité. En 2010, la production de chaleur est estimée à 472,5 MWh ; soit 1% de la production totale de chaleur.

Le solaire thermique est peu développé sur le Pays de Nay. Aucune installation solaire thermique de taille importante n'est recensée sur le territoire. D'après la DREAL Aquitaine, le territoire comptait en 2010 environ 7 installations de solaire thermique intégrées d'une surface moyenne de 12 m² (Arros-de-Nay, Bordères, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Mirepeix, Montaut). L'ensoleillement moyen annuel sur le territoire est de 3 700 Wh/m².jour. Ce qui correspond à une production moyenne d'environ 1 250 kWh/m².an. Sur la base de cette hypothèse, la production d'énergie thermique est estimée à 105 MWh en 2010, soit moins de 0,5% de la production totale de chaleur.

En 2010, la **production d'électricité d'origine renouvelable** est estimée à 50 950 MWh (4 380 tep) en 2010, soit 54% de la production totale d'énergie sur le territoire. Cette production est principalement d'origine hydraulique (49 420 MWh) et issue de la cogénération (1 400 MWh). L'électricité d'origine photovoltaïque représente moins de 2% de la production avec 121 MWh en 2010.

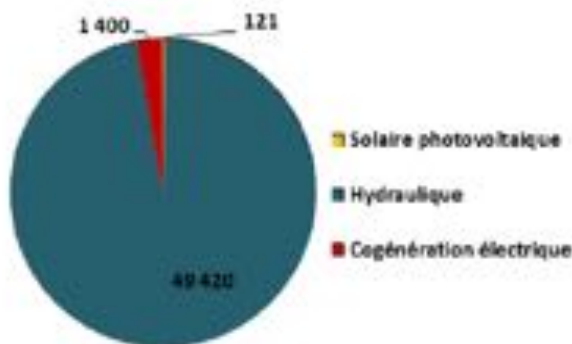


Figure 3: Répartition de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2010 (source: Artelia)

Le territoire du Pays de Nay compte 10 installations hydroélectriques fonctionnant au « fil de l'eau » (dont 7 installations d'une puissance inférieure à 1 MW) et une puissance installée de 11,4 MW.

Tableau 1: Répartition des aménagements hydrauliques situés sur le Pays de Nay

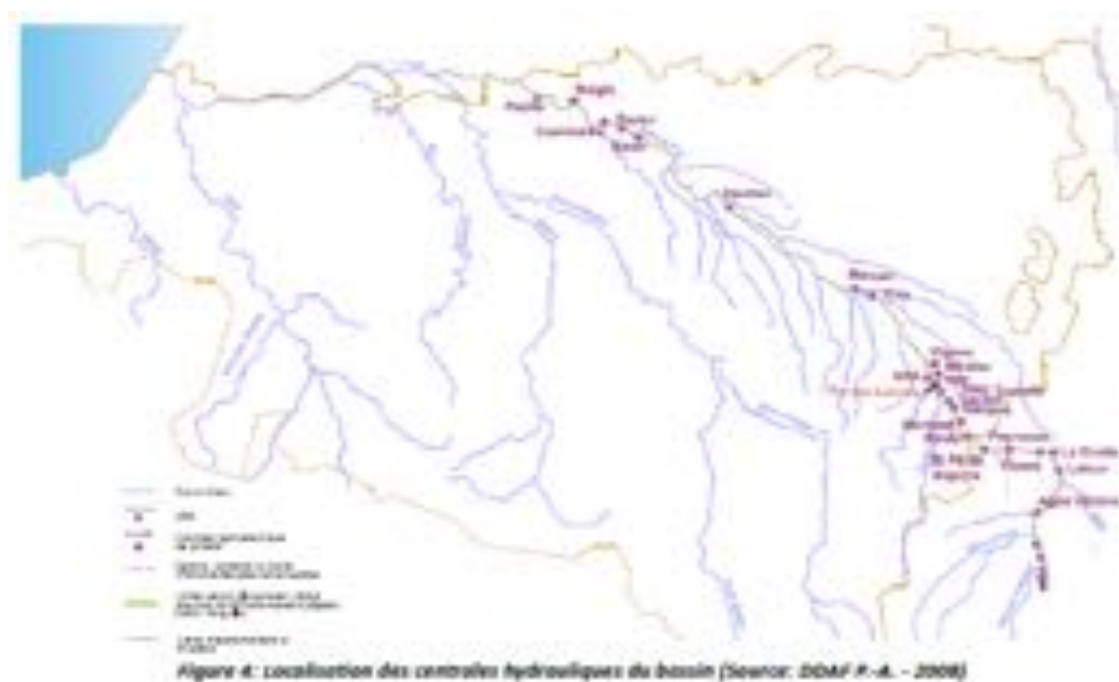
Commune	Puissance installée
Montaut	3,394 MW
Coarraze	0,606 MW
Nay	0,94 MW
Mirepeix	0,95 MW
Lestelle-Bétharam	0,145 MW
Arthez-d'Asson	1,13 MW
Total	7,165 MW

A titre de comparaison, le département des Pyrénées-Atlantiques compte 21 installations et une puissance installée de 25 688 MW. Etant donné le peu d'informations disponibles sur la production, cette dernière a été estimée à partir d'hypothèses de fonctionnement. La production d'énergie en 2010 est évaluée à 49 420

MWh, soit 97% de la production totale d'électricité du territoire. Il a été possible d'obtenir des données de production d'électricité uniquement pour 2 installations :

- la centrale Société Hydro-électrique du Midi (SHEM) de Nay d'une puissance de 0,43 MW : 3,15 GWh ;
- la centrale SHEM d'Arthez-d'Asson d'une puissance de 1,13 MW : 3 Gwh.

Une hypothèse sur le nombre d'heures de fonctionnement à pleine puissance, à savoir 4 400 heures équivalent pleine puissance, a été utilisée afin d'estimer la production des 8 autres installations sur le territoire. Cette hypothèse a été estimée sur la base des données du territoire (moyenne des 2 centrales de la SHEM) et des travaux réalisés sur le parc de la petite hydraulique en région Provence-Alpes-Côte-D'azur.



Le Gave de Pau avec 36 850 kW installé à l'aval d'Argelès fin 2009 est la rivière la plus équipée. La majorité de la production est réalisée par des usines (environ 189) appartenant à des producteurs indépendants. Les dérivations pour alimenter certaines de ces centrales concernent 16 km du cours d'eau.

Le territoire du Pays de Nay compte 3 installations d'une puissance inférieure à 250 kWc soit une puissance totale estimée à 115 kWc en 2010. En considérant une production annuelle de 1 047 kWh/kWc installée, la production totale est estimée à 121 MWh en 2010, soit moins de 2% de la production totale d'électricité.

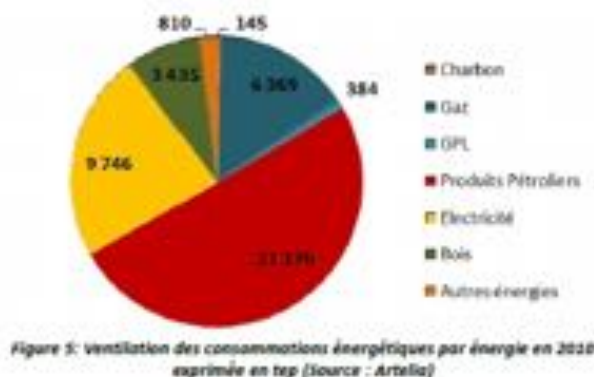
- **Le bilan global des consommations énergétiques du Pays de Nay**

Ce bilan ne porte que sur l'énergie finale consommée, c'est-à-dire l'énergie livrée et effectivement consommée. Dans ce bilan, les consommations finales sont réparties par produits énergétiques (produits pétroliers, électricité, gaz naturel, bois,...) et par secteur de consommation (industrie, résidentiel, tertiaire, agriculture, transport).

En 2010, les consommations énergétiques sur le territoire du Pays de Nay sont estimées à **42 000 tonnes équivalent pétrole**, soit 0,5% de la consommation d'énergie à l'échelle régionale (99 773 Gwh11). Le territoire du Pays de Nay compte plus de 23 000 habitants, soit 0,7% de la population d'Aquitaine (3 232 000 habitants en 2010). L'évolution de la population à 29 232 habitants en 2016 (populations 2013) depuis 2010 invite à réévaluer le chiffre à **53 400 tonnes équivalent pétrole en 2017**, cette évolution étant essentiellement due à l'entrée de 4 nouvelles communes sur le territoire.

L'énergie prédominante dans le bilan des consommations énergétiques du Pays de Nay correspond aux produits pétroliers (soit 50% du bilan global). Cela est principalement dû à la part importante du secteur des transports et l'usage de carburant.

L'électricité, avec une consommation totale de 23% du bilan, est la seconde source d'énergie utilisée. Les autres énergies sont le gaz (15%), le bois (8%), le GPL (1%), le charbon (0,5%) et autres (2% du bilan global).



Le principal secteur en termes de consommation énergétique du Pays de Nay est le secteur du transport de personnes 30% du bilan global. Il est suivi des secteurs du résidentiel et de l'industrie avec respectivement 26% du bilan global et 21% du bilan global. Le secteur du transport des marchandises, avec 13% du bilan global arrive en quatrième position. Suivent les activités tertiaires, qui représentent 6% du bilan. Enfin, l'agriculture représente 5% des consommations énergétiques.

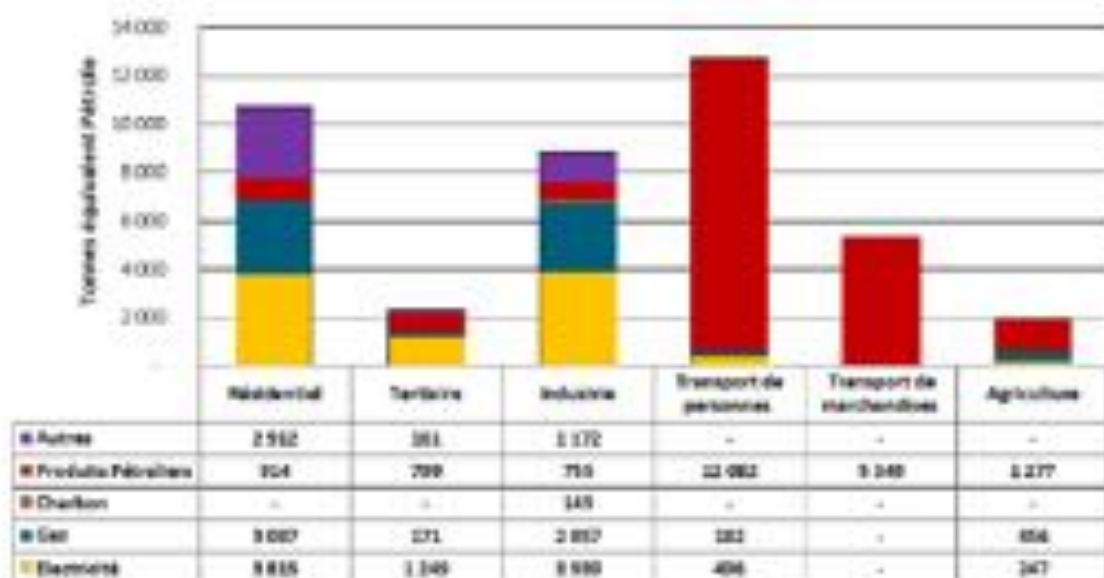


Figure 6: Consommation finale d'énergie par secteur en 2010 (Source: Artelia)

- **Le bilan global des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

En 2011, les émissions de GES sur le territoire du SCOT sont estimées à **105 000 tonnes équivalent CO₂**, soit **0,4% des émissions de GES régionales**. En 2017, ce chiffre est évalué à **121 200 tonnes équivalent CO₂**, l'actualisation ayant été réalisée au regard de l'évolution de la population (4 nouvelles communes et gain démographique), la croissance du parc de logements et l'évolution des migrations domicile-travail. Rapporté à la population du Pays de Nay, les émissions de GES par habitant sont de 4,2 teq CO₂.

Le transport des personnes et de marchandises est le principal poste d'émission de GES sur le territoire avec respectivement 42% et 18% du bilan global. A titre de comparaison, les émissions de GES au niveau régional générées par le secteur du transport (passagers et marchandises) représentent 38% des émissions de GES. Elles sont par conséquent beaucoup plus importantes sur le territoire (60% du bilan global) qu'en Aquitaine.

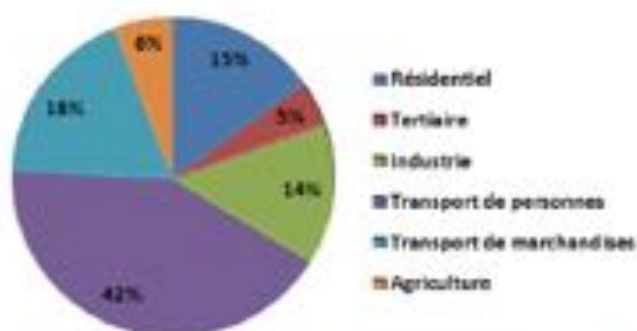


Figure 7: Répartition des émissions de GES du Pays de Nay par secteur en 2010

Viennent ensuite les secteurs résidentiel et industriel avec respectivement 15% et 14%. L'agriculture et le tertiaire représentent respectivement 6% et 5% des émissions du territoire.

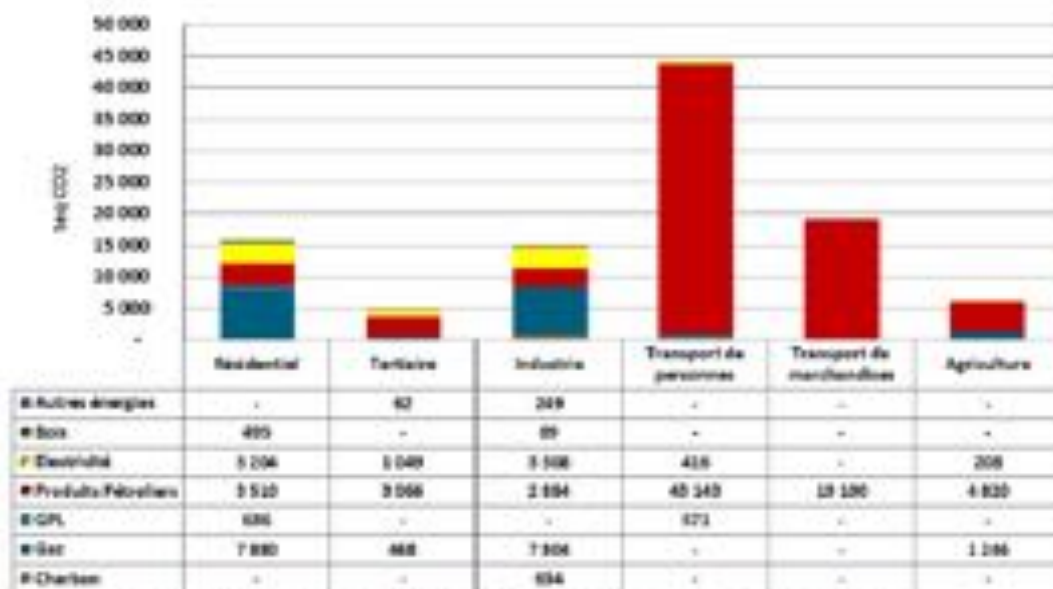


Figure 11: Répartition des émissions de CO2 du Pays de Nay par secteur et énergie en 2010

Les produits pétroliers sont la principale source d'émissions de GES sur le territoire du Pays de Nay. Ils représentent 73% des émissions de GES sur le territoire. Ils sont principalement utilisés dans les secteurs des transports (99% de l'énergie utilisée dans le secteur) et de l'agriculture (64% de l'énergie utilisée dans le secteur). Le gaz naturel avec 16,6% des émissions de GES du territoire est la seconde source d'émissions de GES. Il est principalement utilisé dans le secteur de l'industrie et du résidentiel. La troisième source d'émissions de GES est ensuite l'électricité avec 8% des émissions. L'électricité est principalement utilisée dans le résidentiel, tertiaire et l'industrie. Les autres énergies (bois...) bien qu'elles représentent plus de 10% des consommations énergétiques, représentent moins de 1% des émissions de GES du territoire.

- **Le bilan des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel**

Le territoire du Pays de Nay était constitué en 2010 de 6 556 logements dont 89% de résidences principales, 5% de résidences secondaires et 6% de logements vacants. Le taux de résidences secondaires et de logements vacants est plus faible sur le territoire du SCOT qu'au niveau national (respectivement 10% et 7%).

Le parc de résidences principales se caractérise en premier lieu par la part élevée de logements construits avant 1975. Le parc de résidences principales est relativement ancien. En effet, plus de 59% du parc est constitué de logements construits avant 1975, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique. Le taux de logements construits avant 1975 au niveau national est de 64%, ce qui est plus élevé que la part de logements anciens du territoire.

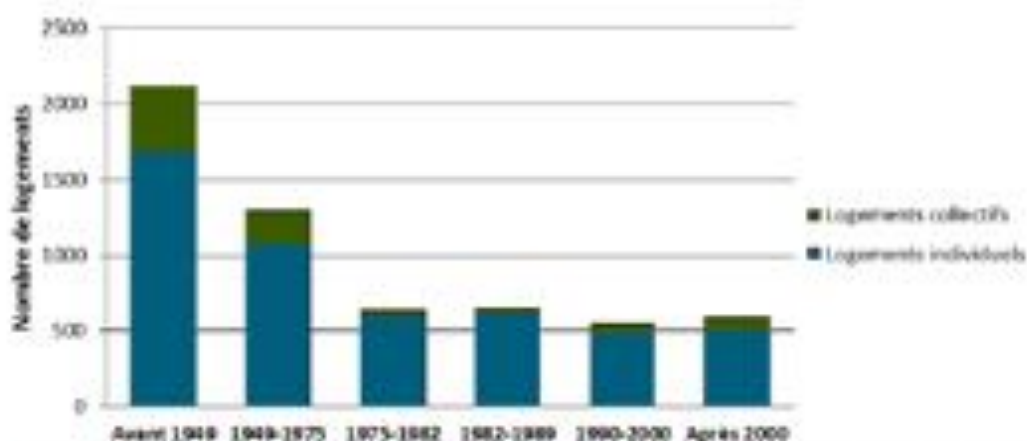


Figure 9: Répartition du parc de résidences principales par nature et période de construction (Source : INSEE)

Une autre caractéristique est la prépondérance de logements individuels (maisons) par rapport aux logements collectifs. Le parc de résidences principales est constitué de plus de 85% de logements individuels. A titre de comparaison, la part des logements individuels en France sur le parc de résidences principales est de 57%. Une première analyse du parc des résidences principales (hors rénovations potentielles réalisées) par classe énergétique permet de souligner la part prépondérante de logements de classe E (68% des résidences principales ont une consommation unitaire comprise entre 231 et 330 kWh.m².an) et F (31% des résidences principales ont une consommation unitaire comprise entre 331 et 431 kWh.m².an).

Il est important de souligner qu'avec un patrimoine bâti comprenant plus de 76% de propriétaires occupants, le territoire dispose de conditions favorables à la mise en place d'une stratégie de maîtrise des consommations énergétiques (opérations de rénovations thermiques) et de développement des énergies renouvelables afin de lutter contre la précarité énergétique.



Figure 10: Répartition du parc de logements principales par classe énergétique (Source: Artelis)

Les principaux postes de consommation énergétique des résidences principales sont le chauffage (58% des consommations énergétiques) et l'électricité spécifique (15% des consommations énergétiques). En intégrant l'appoint (au chauffage), la part du chauffage atteint 70% des consommations énergétiques.

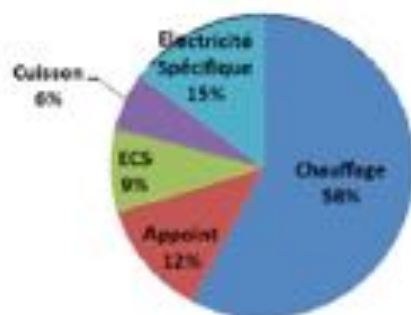


Figure 11 : Part des usages dans la consommation totale des résidences principales (Source: Artelia)

Par ailleurs, l'énergie principale de chauffage des résidences principale est le gaz (30% des logements), suivie du bois (28% des logements) et de l'électricité (26% des logements).

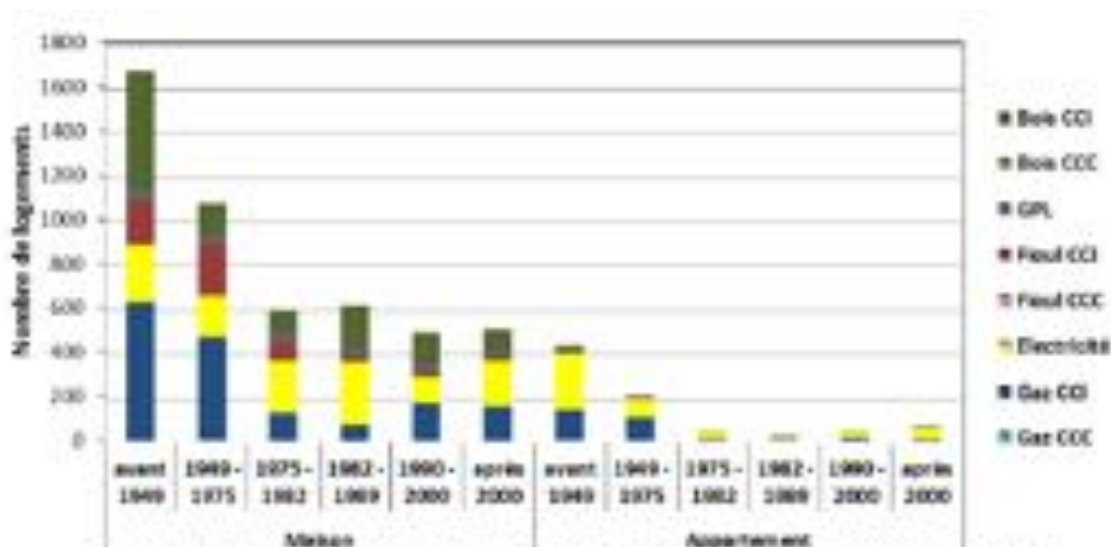


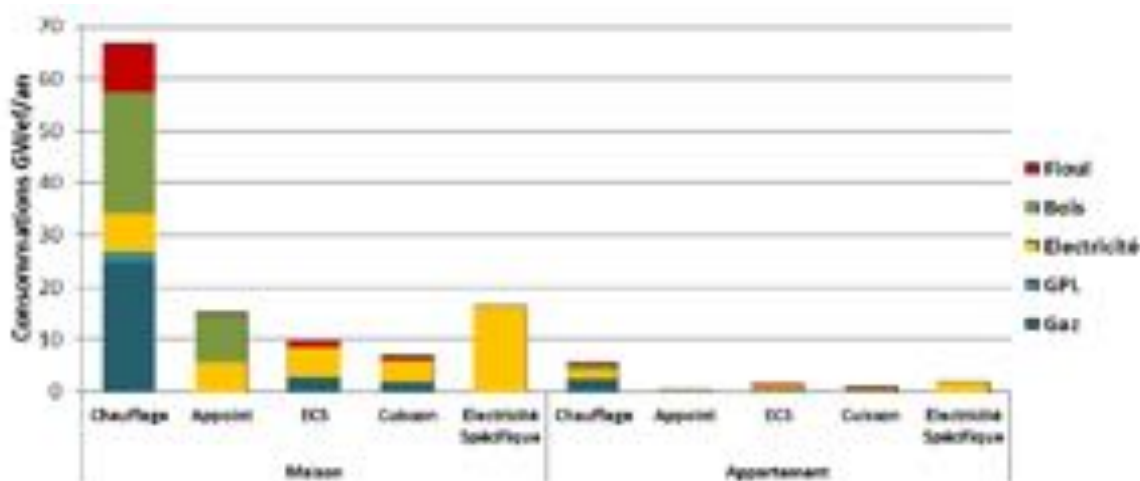
Figure 12: Répartition du parc des résidences principales par énergie principale en 2010 (Source: INSEE)

L'analyse de la répartition du parc de résidences principales par énergie principale met en évidence :

- la part importante des combustibles fossiles (gaz et fioul) pour les logements individuels construits avant 1975 ;
- la part importante de l'électricité pour les logements individuels construits après 1975 ;
- la part prépondérante de l'électricité pour les logements collectifs.

Par ailleurs, la part du bois-énergie est particulièrement importante dans le Pays de Nay (28% des logements concernés contre 4% en moyenne en France), notamment pour les logements individuels construits avant 1949.

L'électricité est la **principale source d'énergie utilisée** dans l'ensemble des logements avec 36% des consommations du secteur. Le bois, principalement utilisé pour le chauffage et l'appoint est la seconde source d'énergie utilisée avec 27% des consommations du secteur. Le gaz, principalement utilisé pour le chauffage mais aussi la cuisson et la production d'eau chaude sanitaire est la troisième source d'énergie avec 27% des consommations du secteur. Le fioul, principalement utilisé dans les logements individuels (12% des logements individuels) est la quatrième source d'énergie utilisée. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le bilan d'émission du secteur.



Au regard de cette analyse sur la nature du parc résidentiel et de l'utilisation de l'énergie, les principaux enjeux identifiés sont :

- la part importante de logements ayant une consommation énergétique unitaire forte (supérieure à 230 kWh/m².an) susceptible d'engendrer à terme une augmentation de la précarité énergétique sur le territoire
- la part importante de propriétaires occupants apporte les bases pour la mise en place d'une stratégie de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables
- le couvert forestier important du territoire (44% de la surface du territoire) peut permettre d'augmenter la part du bois-énergie dans le mix énergétique du secteur, notamment au détriment du fioul
- la croissance démographique et l'attractivité résidentielle du territoire est susceptible de générer des consommations d'énergie supplémentaires sur le territoire qu'il s'agit de maîtriser en favorisant les logements collectifs et en densifiant les zones urbanisées.

- **Le bilan des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports et déplacements**

Le secteur des transports concentre deux enjeux majeurs : une extrême dépendance au pétrole et au secteur routier. En 2008, le secteur des transports représentait 28% des consommations d'énergie finale en Aquitaine et 38% des émissions des gaz à effet de serre (+10,9% entre 1990 et 2008).

La mobilité quotidienne locale (déplacement inférieur à 80 km) en jours de semaine représente plus de deux tiers des déplacements réalisés sur le territoire (72% du bilan des transports). Elle est essentiellement réalisée en véhicules particuliers (plus de 90% des déplacements des habitants sont réalisés en véhicules légers).

En effet, bien que 80% des actifs exercent en dehors de leur commune, 52% de ces derniers exercent en dehors du Pays de Nay ; alors que 43% des emplois du Pays de Nay sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur de son territoire.



Ainsi que le chapitre sur les déplacements et transports le montre, l'usage des transports en commun sur le territoire (un réseau départemental desservant 18 des 29 communes de manière régulière) par les résidents en général est particulièrement faible, avec quelques 3,8 millions de passagers/kilomètre par an (en comparaison des 60,4 millions passagers/kilomètre annuels estimés pour les déplacements en voiture particulière). 74% de la population du territoire vit en milieu périurbain, ce qui requiert une offre de transport en commun et une desserte adaptée aux besoins (maillage, fréquence des dessertes,...). Toutefois, le renforcement du réseau de transports interurbains sur les lignes n°804 et 805, la mise en place d'une offre de transport à la demande (TAD) par la CCPN à partir de 2013 (deux navettes de 9 places), et les objectifs ferroviaires dans le cadre du contrat d'axe du Béarn permettront de palier, dans un premier temps, certains besoins de mobilité (populations fragiles,...) et d'évaluer, dans un second temps, le potentiel de report modal vers les transports collectifs et les axes de transport structurants.

Le covoiturage et les modes doux sont peu exploités sur le territoire. En effet, bien que le Département dispose d'un site internet de covoiturage (recensant 2 600 inscrits), la démarche pâtit du peu d'infrastructure dédiée (aire de covoiturage...) permettant son développement à plus large échelle, malgré l'existence d'une aire à Boeil-Bezing. De la même manière pour les modes doux, le territoire dispose depuis de la véloroute, mais pas d'un réseau de pistes cyclables en site propre ou à usage partagé ; ce qui restreint les possibilités de développement de modes de transport décarbonés.

La consommation totale du secteur est estimée à 31% du bilan global. L'analyse des consommations énergétiques par typologie souligne les tendances suivantes :

- la mobilité quotidienne locale en semaine, liée principalement aux déplacements domicile-travail (mobilité contrainte) est la principale source de consommation d'énergie : 71% des consommations du secteur ;
- la mobilité quotidienne locale en week-end, liée en grande partie aux loisirs, est la seconde source de consommation d'énergie : 26% des consommations du secteur ;
- les consommations énergétiques générées par les déplacements des touristes représentent moins de 1% des consommations énergétiques.

En outre, les déplacements en véhicule personnel représentent 94% des consommations énergétiques. Les déplacements en transport en commun urbain et interurbains représentent 2,5% des consommations énergétiques. Les déplacements en transport ferroviaire (TER) représentent 4% des consommations énergétiques.

Les produits pétroliers (Diesel/Essence) sont la principale source d'énergie utilisée dans le secteur :

- 95% de l'énergie utilisée
- l'électricité et le GPL sont respectivement les deuxième et troisième énergies utilisées dans le secteur.

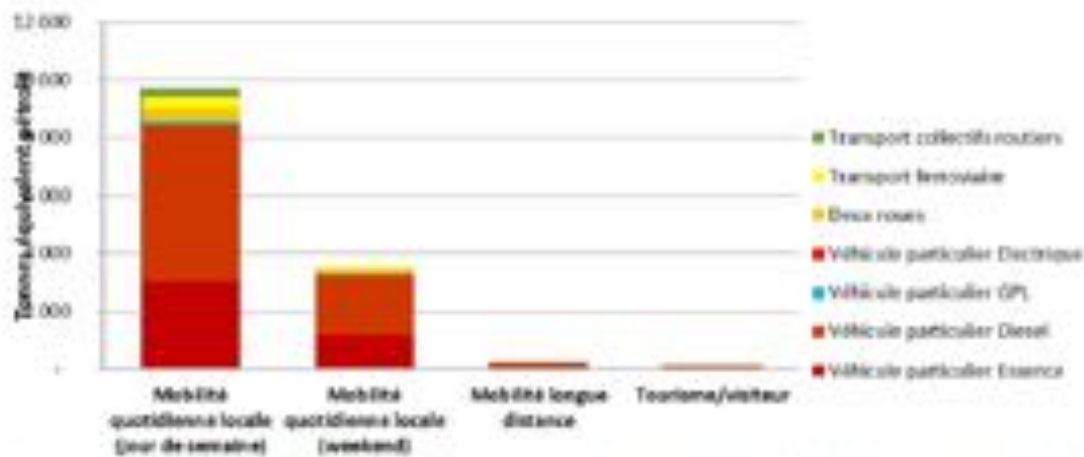


Figure 17. Répartition des consommations énergétiques du secteur des transports sur le territoire du Pays de Noy par typologie de mobilité et mode de transport (Source: CLIMOD Artelis)

Au regard des résultats du diagnostic, les mesures identifiées comme permettant d'inscrire le territoire dans un objectif de lutte contre le changement climatique sont essentiellement celles visant à réduire les déplacements automobiles, à savoir la réduction des déplacements en général en privilégiant la ville / le territoire des « courtes distances » (action sur la maîtrise de l'urbanisation et l'étalement urbain), le développement des énergies alternatives au travers de la mise en place des infrastructures (parking, bornes électriques) et équipements adaptés (autobus au GNV,...), le transfert des déplacements routiers vers des déplacements alternatifs moins émetteurs de gaz à effet de serre au travers du développement des

itinéraires doux (interconnexions entre les chemins de randonnées, l'itinéraire cyclable de la véloroute) ; de l'intégration des voies douces dans les nouvelles opérations d'aménagements et documents d'urbanisme ; le développement des nouvelles pratiques de mobilités telles que le covoiturage par le biais de la mise en place d'infrastructures inhérentes (aire de covoiturage, signalétique adaptée...).

Par ailleurs, la croissance démographique et l'attractivité résidentielle du territoire sont susceptibles de générer une augmentation continue des besoins en énergie liés à la mobilité, besoins qu'il s'agit de maîtriser en favorisant la mixité fonctionnelle et en densifiant les zones urbanisées.

En 2010, la consommation énergétique liée au transport de marchandises (35 millions de tonnes) dans les Pyrénées-Atlantiques est estimée à 152 ktep (dont 1,182 ktep liées au transport de marchandises par voie fluviale), soit moins de 6% des consommations énergétiques générées par le transport en Aquitaine. Au niveau du territoire, les consommations énergétiques inhérentes au transport de marchandises ont été estimées sur la base d'hypothèses pour l'approvisionnement des résidents en marchandises et du nombre de résidents sur le territoire. Ainsi, les consommations énergétiques liées au transport de marchandises sur le territoire du Pays de Nay sont estimées à 5 350 tep, soit 13% du bilan des consommations énergétiques. La totalité des marchandises est transportée par voie routière.

Au regard de l'accroissement de la population du territoire et de son activité économique, une hausse des besoins en mobilité pour le transport de marchandises est à prévoir dans les années à venir. Face à ce constat, les enjeux pour le secteur portent sur l'émergence d'une offre alternative de transport de marchandises (feroutage notamment) ; la mise en place de zones de logistiques aux abords des axes de transports routiers et ferrés ; le développement de circuits courts de distribution et le développement des énergies alternatives au moyen de la mise en place des infrastructures adaptées (bornes GPL/GNV, bornes électriques...).

- **Le bilan des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'industrie**

En 2008, le secteur de l'industrie a consommé **23% des consommations d'énergie finale en France** et émis près de 22% des gaz à effet de serre. Les principaux sous-secteurs émettant des GES sont : la chimie (qui contribue pour 24% des émissions de l'industrie), les minéraux non métalliques et matériaux de construction (23,5%), la métallurgie des métaux ferreux (16%) et l'agroalimentaire (11%). Les tendances sont aujourd'hui à la baisse mais le gisement en matière d'économies d'énergie reste important.

Les consommations énergétiques du secteur de l'industrie sur le territoire du Pays de Nay sont estimées à **22% du bilan global** et moins de 1% des consommations énergétiques régionales de l'industrie. Le secteur de l'industrie (hors production d'énergie) est caractérisé par une grande diversité d'activités (industrie lourde, industrie des biens intermédiaires, agroalimentaires, etc...) et de types d'établissements (grands groupes, PMI,...).

L'électricité apparaît comme l'énergie la plus consommée dans ce secteur avec 44% des consommations énergétiques du secteur. Le **gaz** est la seconde source d'énergie utilisée avec **32% des consommations énergétiques** du secteur. Viennent ensuite les produits pétroliers et le bois-énergie avec respectivement 9% et 6% des consommations énergétiques du secteur.

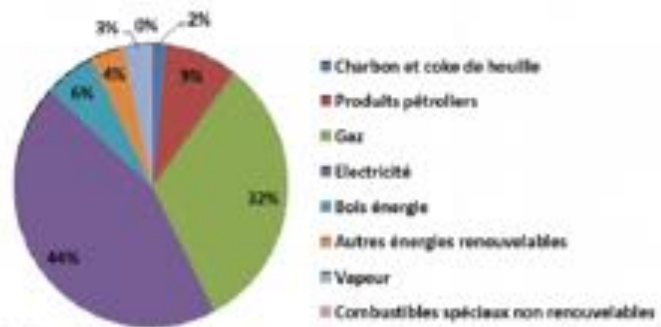


Figure 21: Répartition des consommations énergétiques par énergie du secteur de l'industrie sur le territoire du Pays de Nay en 2010 (Source : Artelia - CLEIn)

Face à ce constat, les principaux enjeux concernant l'industrie portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les différentes branches du secteur, l'accessibilité des zones industrielles en transport en commun afin de réduire les déplacements pendulaires, le développement des énergies renouvelables dans le secteur (intégration physique d'énergies renouvelables sur les sites industriels, intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique consommé par les industries).

- **Le bilan des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans le secteur tertiaire**

A l'échelle de la région, le tertiaire représente 13% des consommations énergétiques. La consommation énergétique dans le secteur tertiaire du Pays de Nay est estimée à 6% du bilan territorial. Le tertiaire représente **31% des emplois sur le territoire** et une surface de **135 900 m² en 2010**. Les branches Bureaux (banques, activités administratives...), le Commerce et l'Enseignement regroupent respectivement 25%, 22% et 21% des emplois du secteur. A l'inverse, les branches Sport-Loisirs-

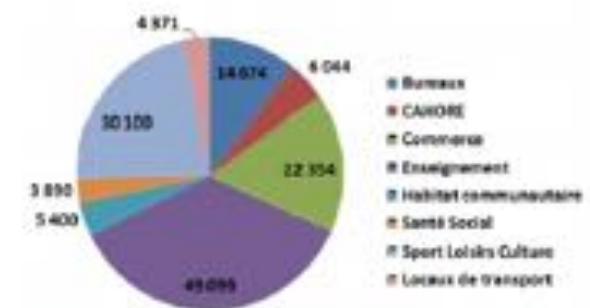


Figure 23: Répartition des surfaces par branches du secteur sur le territoire (Source: Artelia - CLEter)

Culture et CAHORE (Café Hôtellerie Restaurant) regroupent respectivement 8% et 4% des emplois du secteur.

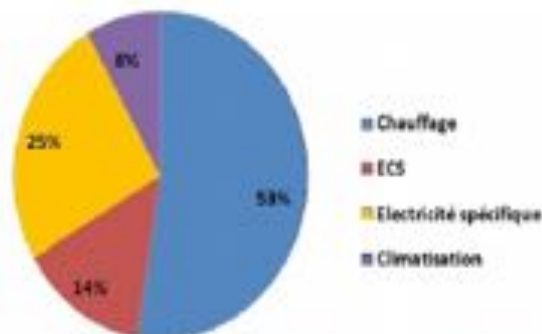
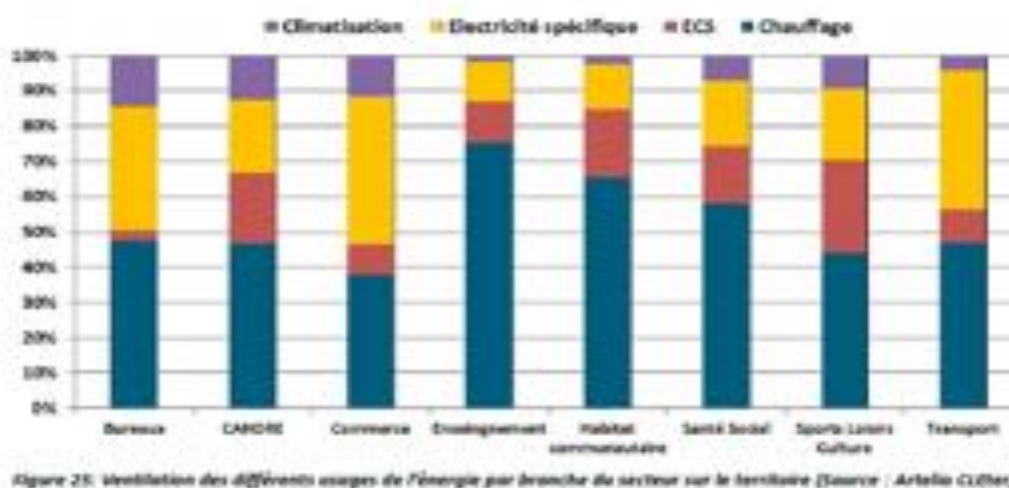


Figure 24: Répartition des usages de l'énergie du secteur tertiaire sur le territoire (Source: Artelia CLEter)

Concernant les surfaces, l'Enseignement est la première branche en termes de surface avec 36% des surfaces dédiées. Viennent ensuite les branches du Sport-Loisirs-Culture et du Commerce avec respectivement 22% et 16% des surfaces dédiées.

Le secteur tertiaire regroupe des activités économiques et administratives diverses : banques, commerces, hôpitaux, structures sportives ou bâtiments des administrations dont les principaux postes consommateurs d'énergie sont le plus souvent le chauffage et l'électricité spécifique.

Sur le territoire du Pays de Nay, le **chauffage** est le principal usage de l'énergie : **53% des consommations d'énergie** du secteur. L'**électricité spécifique** (hors climatisation) représente un quart des usages de l'énergie, avec **25% des consommations d'énergie du secteur**. En effet, la part importante de l'électricité spécifique dans les usages énergétiques s'explique du fait de l'augmentation croissante des besoins en éclairage et de la quantité de matériel informatique, particulièrement dans certains secteurs (bureaux, commerce, transport). Toutefois, la part des différents usages de l'énergie évolue en fonction de l'usage du bâtiment et de la branche concernée.



Ainsi, dans le cas de la branche Enseignement, le chauffage représente plus de 70% des usages de l'énergie du fait : de la présence d'un public sensible (élèves de primaire...) et de la nature des bâtiments (bâti anciens avec une faible isolation thermique). Dans le cas de la branche Sport-Loisirs-Culture, le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent respectivement moins de 45% et plus de 25% des usages de l'énergie. Cela s'explique du fait : de l'activité exercée dans les locaux et de la nature des bâtiments (surfaces importantes, présences de sanitaires...).

En intégrant les autres usages de l'énergie au chauffage et à l'électricité spécifique (Eau Chaude sanitaire et Climatisation), la consommation énergétique totale du secteur tertiaire est de **25,5 Gwh**, soit **2 400 tep en 2010**.

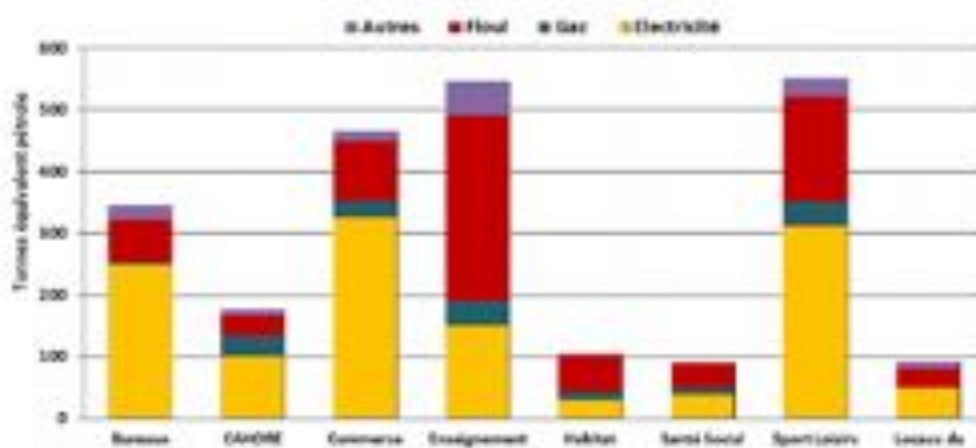


Figure 26: Répartition des consommations énergétiques par branche du secteur et par énergie sur le territoire (Source : Artelia / CLIEP)

L'**électricité** est la **principale source d'énergie** utilisée dans l'ensemble des bâtiments avec **52% des consommations du secteur**. L'électricité est principalement utilisée pour les besoins spécifiques et le chauffage ; avec respectivement 23% et 13% de l'énergie utilisée dans le secteur. Le **fioul**, principalement utilisé pour le chauffage, est la **seconde source d'énergie** utilisée avec **27% des consommations du secteur**. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le bilan carbone du secteur. Le **gaz** et les **autres énergies** (bois, GPL,...) représentent respectivement **7,2%** et **6,8%** des consommations du secteur.

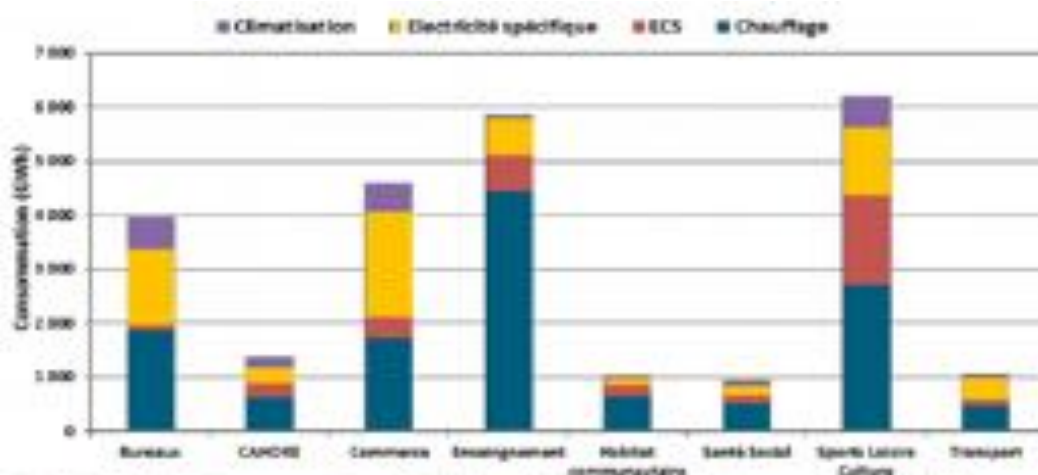


Figure 27: Répartition des consommations énergétiques par branche du secteur et par usage sur le territoire (Source : Artelia / CLIEP)

Au regard de l'analyse du secteur, les principaux enjeux identifiés sont liés à :

- la part importante du fioul dans le mix énergétique du secteur qui génère un impact important sur le bilan carbone du secteur. Le remplacement du fioul par une énergie faiblement carbonée est donc l'un des enjeux principaux.
- dans les branches où le chauffage représente la part la plus importante des consommations d'énergie, à savoir les bâtiments d'enseignement (36% des surfaces), les réhabilitations présentent le plus fort potentiel de réduction des consommations énergétiques.

- la localisation et la desserte des commerces jouent un rôle important dans les flux de déplacements. En effet, les commerces (notamment les grandes et moyennes surfaces commerciales) sont un point déterminant de la thématique énergétique territoriale. Outre le fait que les bâtiments font rarement l'objet d'une optimisation énergétique, ces commerces sont un générateur important de déplacements.
- les établissements sportifs et de loisirs : ces bâtiments sont particulièrement énergivores du fait de leurs surfaces importantes, de la présence (en général) de sanitaires et d'équipements spécifiques (rafraîchissement, éclairage, climatisation, etc.) ;
- la croissance économique et démographique du territoire dans les années à venir est susceptible de générer des consommations d'énergie supplémentaires sur le territoire qu'il s'agit de maîtriser en favorisant la mixité fonctionnelle et en densifiant les zones urbanisées ;
- de manière générale, sur les petits établissements, le dérapage des performances énergétiques peut notamment s'expliquer par l'absence de moyens humains et financiers pour suivre les consommations énergétiques et mettre en oeuvre des travaux de maîtrise de l'énergie. C'est pourquoi les initiatives communes de conseil en énergie partagé ou d'embauche d'un économe de flux peuvent permettre de réaliser des économies importantes notamment pour les petites structures présentes sur le territoire.

- **Le bilan des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture**

En 2008, les consommations énergétiques du secteur agricole en Aquitaine sont estimées à 230 ktep, soit 2,6% des consommations régionales. Sur le territoire du Pays de Nay, les consommations énergétiques du secteur de l'agriculture sont estimées à **2 000 tep**, soit **5% du bilan territorial**.

Le territoire du Pays de Nay compte plus de 600 exploitations agricoles en son sein dont 72% sont orientées dans la polyculture et le polyélevage. L'élevage tient par conséquent une place prépondérante dans le paysage agricole du Pays de Nay. En effet, le cheptel compte plus de 22 000 têtes dont 15 960 têtes de bovins.

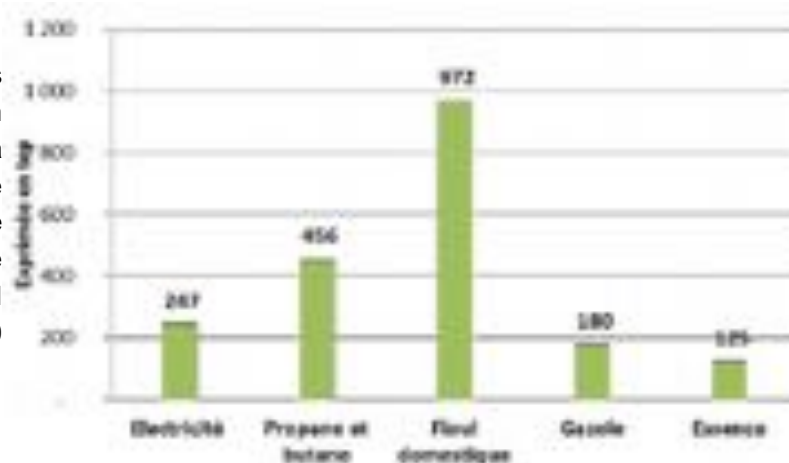


Figure 30: Répartition des consommations énergétiques directes de secteur agricole en Pays de Nay par énergie en 2008 (Source: Arterre-Citagri)

L'énergie dans le secteur de l'agriculture est principalement utilisée pour le fonctionnement des engins agricoles (gazole, essence), le chauffage et l'ECS des bâtiments, notamment des bâtiments d'élevage (fioul domestique et gaz naturel). L'électricité est utilisée dans le secteur de l'agriculture principalement pour le fonctionnement des systèmes de séchage, de ventilation et l'éclairage. En 2010, le **fioul domestique** est la première source d'énergie utilisée sur le territoire avec 49% des consommations énergétiques du secteur.

Viennent ensuite le gaz naturel (sous forme propane et butane) et l'électricité avec respectivement 23% des consommations du secteur 12% des consommations du secteur.

Les cultures de céréales et oléoprotéagineux consomment 22% des consommations énergétiques du secteur. Bien qu'un quart du cheptel sur le territoire soit constitué d'ovins et caprins, la consommation énergétique de ce type d'élevage représente moins de 1% des consommations énergétiques du secteur.

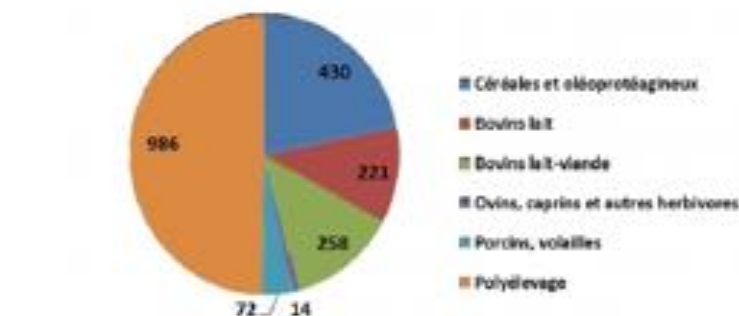


Figure 31: Répartition des consommations énergétiques par culture en 2010 (Source: Artelia - CLEagri)

Concernant les résultats issus du diagnostic, les principales mesures afin de réduire les consommations énergétiques sont celles du plan de performance énergétique des exploitations agricoles et notamment le développement des diagnostics énergétiques et la promotion des énergies renouvelables.

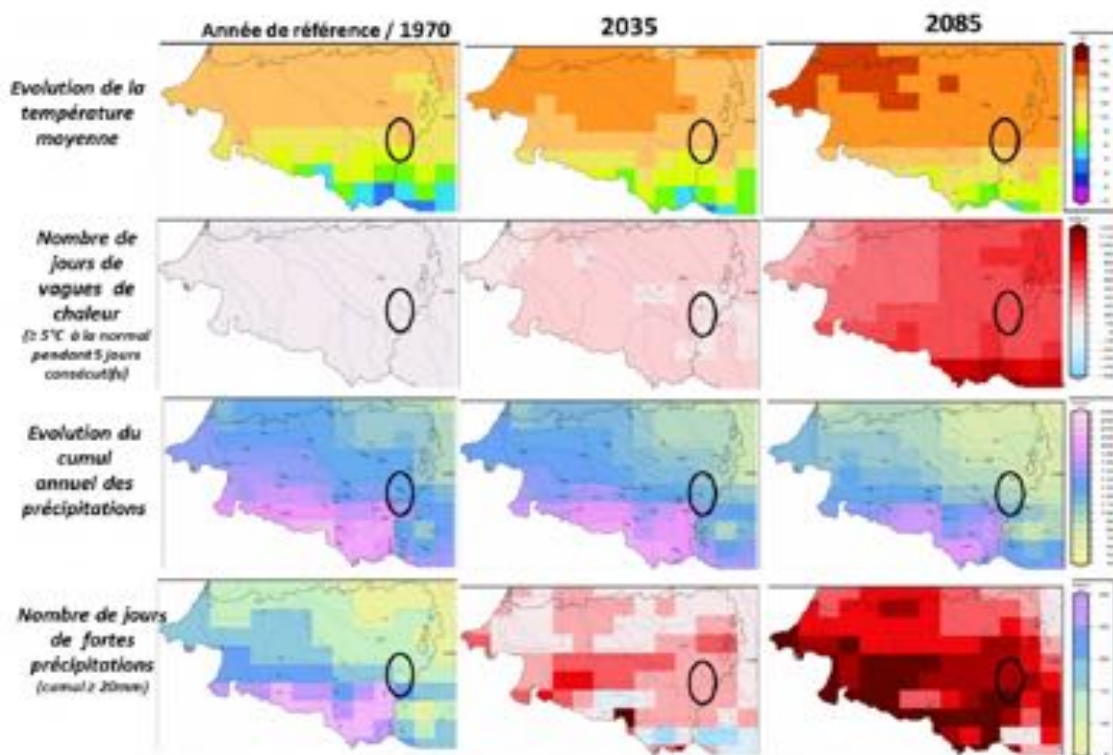
• **L'analyse de la vulnérabilité du Pays de Nay au changement climatique**

Les différents travaux scientifiques réalisés à ce jour font état d'un changement climatique sans équivoque, quel que soit le scénario d'émission de GES retenu. Les évolutions climatiques attendues, dont certaines sont déjà constatées, se répercuteront sur l'ensemble des systèmes naturels et des activités socioéconomiques des territoires, tels que la biodiversité, les systèmes agricoles, la santé publique, la ressource en eau ou encore l'énergie et l'industrie. Si toutes les régions ne devraient pas être touchées avec la même sévérité, des mutations devraient être perceptibles à toutes les échelles géographiques, particulièrement au niveau local.

Le changement climatique annoncé par les spécialistes du climat pourrait donc intensifier les aléas climatiques auxquels le Pays de Nay est exposé. Il s'agira donc ici de réaliser une analyse succincte de la vulnérabilité du territoire départemental au regard des effets attendus du changement climatique. Cette partie sera basée sur les travaux nationaux et régionaux disponibles, et notamment sur les principaux résultats de l'étude MEDCIE Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique dans le Grand Sud-Ouest réalisée pour la DATAR et la Préfecture de la Région Aquitaine (*N.B* : il est précisé que les données recensées ci-dessous proviennent de l'analyse climatique menée en 2011 dans le cadre de l'étude Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique dans le Grand Sud-Ouest. Partie 2 : Analyse du climat futur dans le Grand Sud-Ouest. Elles sont elles mêmes issues de l'étude menée en 2010 par Météo-France pour la DATAR «Fourniture d'indicateurs pour caractériser le changement climatique».)

L'incertitude relative aux simulations climatiques est importante. Toutefois, elles permettent d'établir de grandes tendances d'évolution qui seront potentiellement perceptibles au cours du XXI^e siècle pour différents paramètres climatiques et selon différents scénarios socioéconomiques. Il s'agira ici d'établir ces tendances pour le Pays de Nay à différents horizons (2030 et 2080). Ces données sont recensées dans les

tableaux en page suivante : synthèse des principaux effets attendus du changement climatique sur le territoire du Pays de Nay.



En termes de **ressource en eau**, le territoire du Pays de Nay est traversé par le Gave de Pau et certains de ses affluents (Le Béez,...) compris dans le bassin versant de l'Adour. Le Gave de Pau connaît des pressions et des déficits chroniques. En effet, la ressource connaît des variations saisonnières importantes, avec notamment en été de faibles pluies et des étiages sévères. De plus, la ressource est soumise à de fortes pressions socio-économiques puisqu'elle est sollicitée pour l'irrigation agricole. Si à ce jour les simulations concernant l'évolution de la ressource en eau sont très contrastées et incertaines, le changement climatique devrait exacerber ces problématiques hydrologiques déjà prégnantes sur le territoire et fragiliser les secteurs économiques les plus dépendants de la ressource en eau. On s'attend à :

- une **baisse de la ressource en eau disponible** en raison des évolutions contrastées des débits des cours d'eau et des stocks d'eau disponible, notamment dans les eaux souterraines, mais également de l'enneigement ;
- une **diminution de la qualité de l'eau** avec l'aggravation des pollutions actuelles et l'apparition de nouvelles ;
- l'**évolution des usages de l'eau** en raison de la croissance démographique et des pressions sur les activités socio-économiques les plus consommatrices d'eau.

Il faut donc s'attendre à ce que le changement climatique participe à l'exacerbation de problématiques actuelles liées à la ressource en eau.

En termes de **biodiversité**, avec ses territoires continentaux et de vallée, le Pays de Nay possède des atouts biogéographiques importants. Or, le changement climatique devrait avoir des conséquences sur les écosystèmes telles que :

- la **fragilisation de certains milieux** tels que les zones humides, les espaces forestiers ou les milieux protégés (Natura 2000, ZNIEFF, ...) déjà particulièrement sensibles ;
- la **fragilisation des populations animales et végétales** en raison de l'évolution de la phénologie, c'est-à-dire la modification des événements périodiques déterminés par les variations climatiques saisonnières qui régissent les cycles des espèces tels que la floraison, la feuillaison et la fructification pour les végétaux, ou les migrations, la nidification ou les cycles de reproduction pour les espèces animales ;
- l'**évolution de la physiologie** (fonctionnement et organisation physiques et biochimiques) des espèces vivantes ;
- la **prolifération d'espèces envahissantes**, à la fois impact du changement climatique et facteur de sensibilité des espèces.

En termes de **santé publique**, les interactions entre le climat et la santé publique sont multiples. Ces dernières années, certains événements climatiques, notamment l'épisode caniculaire de l'été 2003, ont mis en avant les impacts sanitaires que peuvent entraîner des variations climatiques trop importantes et une préparation insuffisante des pouvoirs publics aux risques liés au climat. Dans ce contexte, de nombreux impacts directs et indirects du changement climatique ont été identifiés, à savoir : la surmortalité engendrée par les épisodes ponctuels de fortes chaleurs comme en 2003. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la sensibilité des populations tels que l'âge (sensibilité exacerbée des personnes âgées et des enfants), les conditions de santé, le niveau socioéconomique (personnes en situation précaire plus fragiles), l'isolement social ou encore la localisation, avec une sensibilité accrue des personnes vivant en ville en raison du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU). Le Pays de Nay présente de faibles caractéristiques de fragilité puisque selon l'INSEE, les plus de 60 ans représentant 26% de la population seulement en 2013. Néanmoins, le Pays de Nay présente une certaine sensibilité puisqu'il est concerné par plusieurs risques naturels (voir la partie sur l'impact du changement climatique sur les risques naturels).

La modification des conditions climatiques pourrait conduire à l'extension de l'aire de développement de certains vecteurs de maladies. Parallèlement, les conditions météorologiques propres aux canicules (vents faibles, températures nocturnes élevées et fort ensoleillement) devraient contribuer à la création d'épisodes exceptionnels de pollution atmosphérique comme cela avait été observé lors de la canicule de 2003 durant laquelle une surmortalité directement liée à l'ozone avait été relevée. L'impact de la baisse de la qualité de l'eau sera également un risque sanitaire potentiel du changement climatique. Dans ce contexte, le Pays de Nay devra anticiper les impacts sanitaires du changement climatique en optimisant la capacité de son système de soin et de gestion des crises qui sont des facteurs déterminants.

En termes de **risques naturels**, il existe une importante incertitude quant à l'impact du changement climatique sur les risques naturels, et particulièrement sur les risques inondations. Toutefois, selon le GIEC,

il est admis que le changement climatique entraînera potentiellement une augmentation de l'occurrence et/ou de l'intensité des risques naturels extrêmes liés aux paramètres climatiques.

S'agissant de l'impact sur les **activités agricoles et la sylviculture**, les modifications climatiques annoncées par Météo-France pour le XXI^e siècle auront une incidence sur les activités agricoles. Elles pourront entraîner :

- une fragilisation des animaux d'élevage, notamment en raison de l'augmentation des températures et des épisodes caniculaires qui entraîneront un stress thermique accru pour le bétail.
- un risque d'augmentation ou d'apparition de bioagresseurs et/ou de maladies animales devrait également fragiliser l'activité d'élevage. Se pose le cas par exemple de la **Fièvre catarrhale ovine et bovine**, maladie infectieuse virale vectorielle se transmettant presque exclusivement par piqûre de l'insecte *C. Imicola*, et qui est apparue dans les Pyrénées-Atlantiques en 2008. Le risque d'installation durable de vecteur et de virus est donc à considérer.
- sur les cultures végétales, la baisse des rendements agricoles en raison de la hausse des températures, des concentrations en CO₂ dans l'atmosphère et de la baisse de la disponibilité de l'eau, notamment pour l'irrigation.
- **l'évolution contrastée de la productivité des forêts**, avec à court-terme une augmentation de la production en raison de la hausse relative des températures, et à moyen et long-terme, une baisse progressive des rendements en raison du dépassement des seuils d'optimum thermique et hydrique favorable à la croissance des forêts.



Ces espaces seront alors soumis à des périodes de sécheresse plus importantes et à des épisodes de feux de forêts plus fréquents, une baisse de la qualité des productions et une fragilisation de l'ensemble des cultures en raison de l'augmentation des événements climatiques extrêmes (canicules,...).

S'agissant des impacts sur **l'énergie et l'industrie**, le changement climatique aura une incidence d'une part sur la production énergétique, et d'autre part sur les consommations d'énergie saisonnières. Dans ce contexte, les différentes analyses menées sur le changement climatique, et notamment les travaux du Groupe Interministériel en 2009, mettent en avant différents impacts attendus sur le secteur énergétique, à savoir :

- la modification de la demande énergétique, avec en période estivale la hausse de la consommation en énergie (climatisation) en raison des fortes températures et des épisodes caniculaires, et la baisse de la demande pour le chauffage en raison d'hivers plus doux ;
- des conditions de production énergétique plus difficiles, notamment en été, du fait de la hausse des températures de l'eau utilisée pour refroidir les centrales nucléaires et thermiques classiques ;
- la fragilisation des infrastructures de production d'énergie ou de desserte de l'énergie (câbles, lignes électriques, etc.) face aux événements climatiques extrêmes.

Malgré une importante incertitude, l'évolution de la production d'énergies renouvelables sera contrastée. On devrait alors observer une baisse des capacités hydroélectriques en raison des débits moindres des fleuves, une diminution du bois-énergie du fait de la fragilisation des sources forestières (voir la partie de L'impact du changement climatique sur les activités agricoles et de sylviculture) et a contrario, une augmentation des capacités de production photovoltaïque en raison de l'augmentation de l'ensoleillement sur certains espaces. Concernant l'énergie éolienne, l'incertitude sur l'évolution du régime des vents ne permet pas d'évoquer des scénarios d'évolution.

Enfin, s'agissant de l'impact sur le **cadre bâti et les transports**, l'évolution graduelle des aléas climatiques (températures, précipitations) et la recrudescence des événements extrêmes sont des facteurs susceptibles d'impacter les infrastructures bâties et de transports. Grâce aux différents retours d'expériences de ces événements, il apparaît que le changement climatique entraînera :

- un inconfort thermique du bâti, particulièrement en période estivale en raison des températures extrêmes et de la recrudescence des épisodes caniculaires. Ce phénomène est notamment visible dans les centres urbains où l'inconfort thermique est plus intense que dans les zones rurales ;
- des infrastructures de transport sensibles aux fortes températures. Un impact visible lors des fortes températures est notamment la déformation du réseau de voies ferrées ou encore des routes goudronnées ;
- des infrastructures sensibles à l'intensification des risques naturels. Ces événements extrêmes sont d'autant plus dangereux qu'ils peuvent entraîner des dommages directs importants. Le Pays de Nay présente d'ailleurs des caractéristiques de vulnérabilité particulières puisque les risques les plus impactants tels que les inondations et le retrait-gonflement des argiles y sont particulièrement importants sur certaines communes (Nay, Mirepeix...).

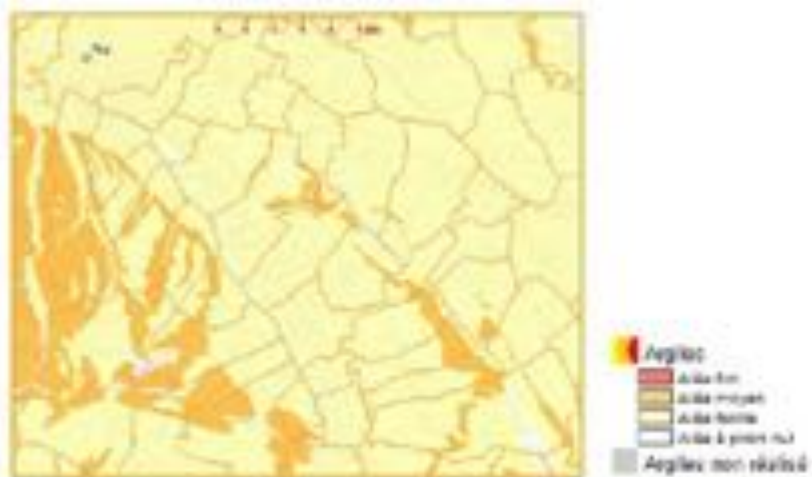


Figure 33 : Cartographie du risque retrait-gonflement sur le territoire (Source: BRGM)